

# Observatoire *de la profession d'architecte*

2008

profession  
stagiaires  
formation salaire  
architectes  
optimisme satisfaction  
marchés  
engagement

Observatoire  
*de la profession d'architecte*  
2008



# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE IFOP

## deuxième vague 2008

En septembre 2005, le Conseil national de l'Ordre publiait pour la première fois un observatoire de la profession constitué à partir d'une enquête réalisée par l'institut de sondage IFOP.

Comme nous l'avions alors précisé, il ne s'agissait pas pour l'Ordre de produire un sondage ponctuel sur la profession d'architecte vue par les architectes et d'en faire un événement médiatique, mais d'inscrire cet Observatoire dans la durée.

Cette deuxième vague 2008 répond bien à cet objectif.

Comme en 2005, l'IFOP a procédé en deux temps :

- ▶ une phase quantitative réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 804 architectes,
- ▶ une phase qualitative effectuée à partir d'entretiens individuels approfondis, menés auprès de 20 architectes exerçant soit à titre individuel, soit en société dans les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Bretagne.

L'enquête se divise en deux parties :

- ▶ l'identification des pratiques professionnelles
- ▶ la perception du métier

Chacune de ces parties est illustrée de *verbatim* reproduisant mot à mot le discours des personnes interrogées.

### I- Identification des pratiques professionnelles : un optimisme renforcé

Qu'il s'agisse du nombre de commandes ou du chiffre d'affaires, la santé économique des agences est meilleure en 2008 qu'en 2005 et le niveau d'optimisme a augmenté de 5 points.

En revanche, l'avantage constaté en 2005 pour les agences en région par rapport aux franciliennes n'existe plus. En 2008, les agences de la région Ile-de-France enregistrent en effet un chiffre d'affaires plus élevé que celles des autres régions.

Notons une nouveauté par rapport à l'enquête précédente, puisque nous avons obtenu le revenu net moyen tiré de l'activité d'architecte en 2007 : si la moyenne est de 41 139 €, on distinguera une grande disparité entre hommes (44 492 €) et femmes (26 670 €).

Comme en 2005, nous avons procédé dans cette partie à un éclairage particulier sur les salariés (nombre, répartition par métier et statut, salaire net), ainsi que sur les étudiants en architecture accueillis en stage pendant leurs études.

La nouveauté porte sur les diplômés d'État, la durée de leur mise en situation professionnelle et leur rémunération. Compte tenu bien sûr de la création très récente de ce dispositif, on ne s'étonnera pas que seuls 9 % des architectes ont accueilli des diplômés d'État réalisant leur HMONP. Sur ce point, l'enquête sera bien entendu poursuivie.

Comme en 2005, nous nous sommes intéressés à la formation continue suivie tant par les salariés que les libéraux, au type de formations suivies, ainsi qu'au caractère exploitable de ces formations.

Si, clairement, le développement durable apparaît comme la formation la plus largement suivie, c'est en revanche le diagnostic et l'expertise technique, l'informatique ou le droit des marchés qui semblent répondre le mieux aux aspirations des candidats.

A l'heure où nous nous engageons dans un processus de formation de l'ensemble des architectes au développement durable, c'est un enseignement qu'il nous faut retenir.

## II- La perception du métier

En 2005, les architectes étaient majoritairement fiers de leur métier, même s'ils le trouvaient de plus en plus difficile à exercer.

En 2008, la satisfaction des architectes à l'égard de leur situation professionnelle se situe à un niveau très élevé (78 %), un contexte concurrentiel moins difficile pouvant peut-être expliquer ce résultat.

Si les architectes manifestaient par ailleurs, un sentiment de perte d'image sociale en 2005, ils sont nombreux aujourd'hui à percevoir l'influence qu'ils peuvent avoir dans les domaines touchant à la sauvegarde du patrimoine, l'innovation dans la construction ou la rénovation de certains quartiers.

Nous avons enfin interrogé les architectes sur les aspects prioritaires du développement durable ainsi que sur les outils et actions les plus utiles pour en tenir compte.

En très grande majorité, les architectes privilégient l'aspect environnemental du développement durable, les autres piliers, social (mixité sociale), gouvernance (concertation locale) ou culturel recueillant moins de suffrage.

Quant aux outils, trois apparaissent comme les plus susceptibles d'aider les architectes à prendre en compte le développement durable dans l'exercice de leur métier :

- ▶ une plus grande sensibilisation des maîtres d'ouvrage,
- ▶ un renforcement de la place de l'architecte dans la définition des projets d'aménagement locaux,
- ▶ une meilleure formation.

Ces derniers points ne peuvent que nous renforcer dans notre volonté de continuer le travail que nous avons entrepris auprès du gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et des élus locaux auxquels nous proposons une formation sur les clés de la ville durable de demain.

Cela d'autant plus, que la perception de l'Ordre par les architectes s'est améliorée de 10 points depuis 2005 !

## Conclusion

Ce dispositif d'enquête qui sera bien sûr poursuivi, constitue une aide opérationnelle précieuse dans la conduite de nos actions.

Je donne beaucoup d'importance à ces études car, en permettant de mieux se connaître, elle donnent des moyens de progresser et de mieux communiquer.

Je remercie tout particulièrement les consœurs et confrères qui n'ont pas ménagé leur temps pour répondre avec beaucoup de précision à cette étude.

C'est grâce à eux et à la qualité des recommandations des membres du Conseil national que nous pouvons tous disposer de cet observatoire.

**Lionel DUNET,**

Président du Conseil national de l'Ordre

**Étude réalisée pour**

L'Ordre des architectes

**Phase quantitative**

Enquête auprès d'un échantillon de 804 architectes, représentatif de la population des architectes inscrits à l'Ordre et en activité.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, mode d'activité) après stratification par région.

Les interviews ont eu lieu par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 16 au 30 janvier 2008.

**Phase qualitative**

Entretiens semi-directifs approfondis auprès de 20 architectes répartis de la façon suivante :

- 12 architectes exerçant en individuel (dont 7 en Ile-de-France, 2 en Rhône-Alpes et 3 en Bretagne) ;
- 8 architectes exerçant en société (dont 3 en Ile-de-France, 3 en Rhône-Alpes et 2 en Bretagne).

Les entretiens ont été réalisés du 26 mai au 10 juin 2008.

Les phrases en italique reproduisent mot à mot le discours des personnes interrogées.

**Comité de pilotage**

**Pour le Conseil national de l'Ordre**

Dominique Gendre, conseiller national

Isabelle Moreau

**Pour l'IFOP**

Frédéric Dabi, directeur du département d'opinion publique

Damien Philippot, chargé d'études

Structure de l'échantillon.....	9
Identification des pratiques professionnelles.....	11
<b>La situation personnelle de l'architecte</b>	
L'ancienneté d'exercice.....	12
La fréquence des changements de statut.....	13
<b>La situation professionnelle de l'architecte</b>	
Le nombre de commandes fermes en 2007.....	14
Le chiffre d'affaires moyen au cours des trois dernières années.....	15
Le revenu net moyen retiré de l'activité d'architecte en 2007.....	16
Les activités principales en 2007.....	17
Les donneurs d'ordre principaux en 2007.....	19
La participation à des concours publics d'architecture.....	20
Le niveau d'optimisme concernant l'évolution de l'activité.....	21
⊙ Bilan sur la situation professionnelle des architectes.....	22
<b>Zoom sur les salariés</b>	
Le nombre de salariés.....	23
La répartition des salariés par métier et par statut.....	24
Le salaire mensuel net moyen en euros d'un architecte.....	25
<b>Zoom sur les stagiaires</b>	
Les étudiants en architecture accueillis en stage.....	26
Le nombre d'étudiants en architecture accueillis en stage.....	27
Le nombre de diplômés d'État accueillis.....	28
La rémunération nette moyenne des diplômés d'État à temps plein.....	29
La durée de la mise en situation professionnelle.....	30
Le jugement porté sur la mise en situation professionnelle.....	31
L'obtention de l'habilitation.....	32
<b>Zoom sur la formation</b>	
La proportion de salariés ayant suivi une formation.....	33
Le suivi de formation.....	34
La personne à l'origine de la formation.....	35
Les types de formations suivies.....	36
Le caractère exploitable des formations reçues.....	37
⊙ Bilan sur les formations.....	38



La perception du métier.....	39
<b>Bilan de sa situation professionnelle et image du métier</b>	
La satisfaction concernant la situation professionnelle.....	40
L'influence perçue de l'architecte dans différents domaines.....	41
<b>Les changements du métier et l'impact personnel perçu</b>	
L'influence perçue de différentes évolutions sur le métier d'architecte.....	42
L'adhésion à différentes évolutions.....	44
<b>Les architectes et le développement durable</b>	
La propension à tenir compte du développement durable.....	45
Les aspects prioritaires du développement durable.....	46
Les outils et actions les plus utiles pour tenir compte du développement durable.....	48
La place souhaitée du développement durable dans la formation des architectes.....	49
L'image de l'Ordre des architectes.....	51
L'image de l'Ordre des architectes.....	52
L'image détaillée de l'Ordre des architectes.....	53
Les domaines d'action prioritaires pour l'Ordre.....	54
L'expérience d'un contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois.....	56
Les souhaits pour l'avenir.....	57

# Structure de l'échantillon

<b>Sexe</b>	Ensemble (%)
Homme	80
Femme	20

<b>Age</b>	Ensemble (%)
Moins de 40 ans	22
De 40 à 49 ans	31
De 50 à 59 ans	28
60 ans et plus	19

<b>Région</b>	Ensemble (%)
Ile-de-France	31
Province	69

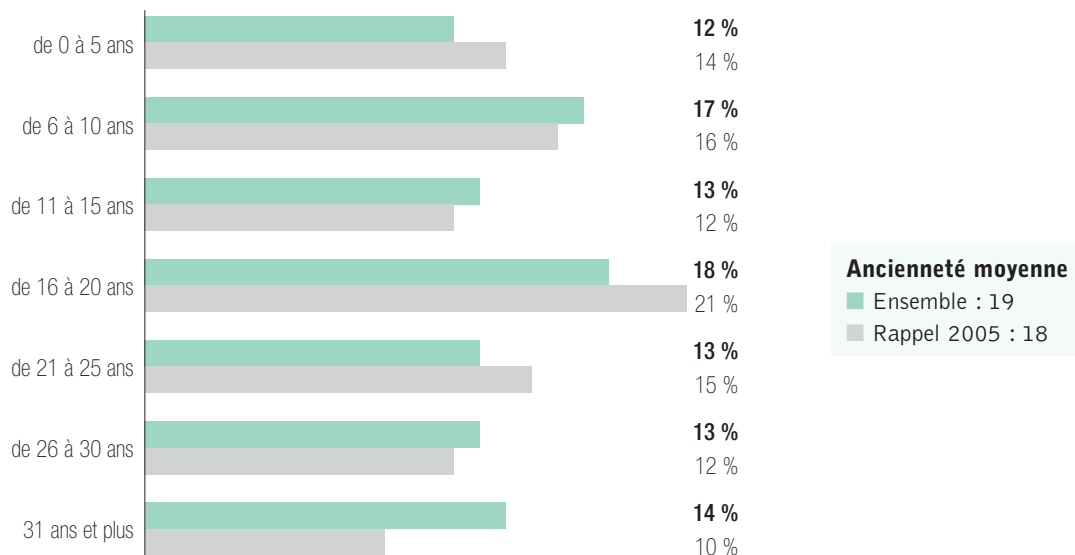
<b>Mode d'exercice</b>	Ensemble (%)
A titre individuel	60
En tant qu'associé dans une agence	28
Salariés	12
En tant que salarié dans une agence	6
En tant que salarié dans une administration	6

# Identification des pratiques professionnelles

# LA SITUATION PERSONNELLE DE L'ARCHITECTE

## L'ancienneté d'exercice

**Question :** Depuis combien d'années exercez-vous le métier d'architecte ?



- L'ancienneté moyenne d'exercice de la fonction d'architecte est de 19 ans, soit un an de plus que celle relevée en 2005. L'augmentation de l'ancienneté moyenne traduit certainement un âge moyen de cessation d'activité plus élevé.

*« Piano disait : les architectes devraient vivre 200 ans, les 50 premières années à apprendre, 100 ans pour exercer, et les 50 dernières années à restituer, à enseigner. L'emblème, c'est Oscar Niemeyer, c'est pas pour rien. » (Plus de 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

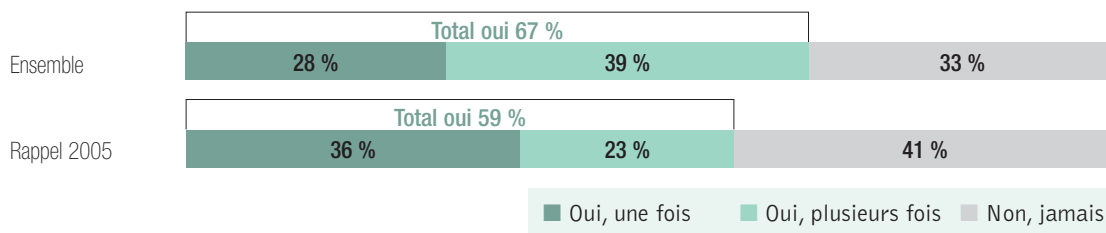
*« Pour moi, c'est un métier de maturité, c'est une évolution continue, parce qu'on gagne beaucoup avec le temps. » (40 – 60 ans – individuel – IDF)*

- Les disparités évoquées en 2005 sont toujours visibles aujourd'hui, notamment en fonction du statut :
- Les architectes exerçant à titre individuel sont ceux qui déclarent la plus grande ancienneté, avec 21 ans d'exercice. Les associés dans une agence ont quant à eux en moyenne 17 ans d'ancienneté.
  - Les salariés travaillant dans une agence déclarent seulement 14 ans d'exercice en moyenne tandis que ceux qui travaillent dans une administration ont en moyenne 20 ans d'ancienneté.

- ▶ On note également une variation de l'ancienneté selon le sexe : en effet les femmes exercent en moyenne depuis 15 ans alors que les hommes exercent depuis 20 ans.
- ▶ On remarque enfin logiquement que plus le chiffre d'affaires de l'agence dans laquelle l'architecte exerce est important, plus l'ancienneté de ce même architecte est importante (de 13 ans pour les agences au CA de moins de 50 000 € à 25 ans pour les agences au CA de plus de 500 000 €).

## La fréquence des changements de statut

**Question :** Depuis le début de votre carrière, vous est-il arrivé de changer de statut ?



- ▶ On enregistre une augmentation de la part des architectes déclarant un ou des changements de statut entre 2005 et 2008 : elle passe de 59 % à 67 %.

*« On commence toujours par être salarié, se mettre à son compte tout de suite c'est risqué, parce qu'on ne sait pas tout faire, et on est obligé d'accepter pas mal de choses. »*

*(Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

*« J'ai toujours changé, parce que je ne peux pas rester au même endroit. J'ai tout fait : associé, à mon compte... J'ai monté une SARL, mais c'est bientôt fini; maintenant je donne des cours. »*

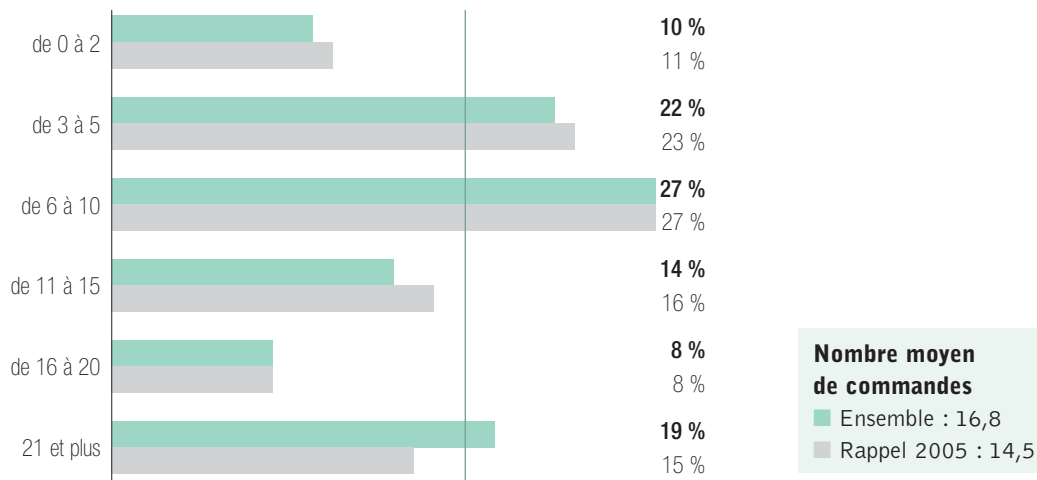
*(Pus de 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

- ▶ La différence entre hommes et femmes remarquée en 2005 est moindre en 2008, avec seulement 3 points d'écart (67 % pour les hommes et 70 % pour les femmes).
- ▶ En revanche, il existe toujours des disparités importantes en fonction du statut de l'architecte :
  - L'association étant très souvent une évolution dans la carrière d'un architecte, il est logique que les personnes qui exercent en tant qu'associé aient changé de statut dans une large majorité des cas (82 %).
  - Alors que les architectes qui exercent à titre individuel ont changé de statut dans seulement 60 % des cas on constate que les salariés ont plus souvent changé (dans 69 % des cas). Une hypothèse peut être à ce sujet avancée : certains architectes peuvent choisir en début de carrière d'exercer individuellement, avant de revenir sur leur choix et de s'associer ou opter pour le salariat.
- ▶ Il apparaît enfin que les architectes d'Ile-de-France changent plus fréquemment de statut que les architectes de province (75 % en IDF contre 64 % en province).

# LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE

## Le nombre de commandes fermes en 2007

**Question :** Quel est le nombre de commandes fermes reçues par votre agence en 2007 ?



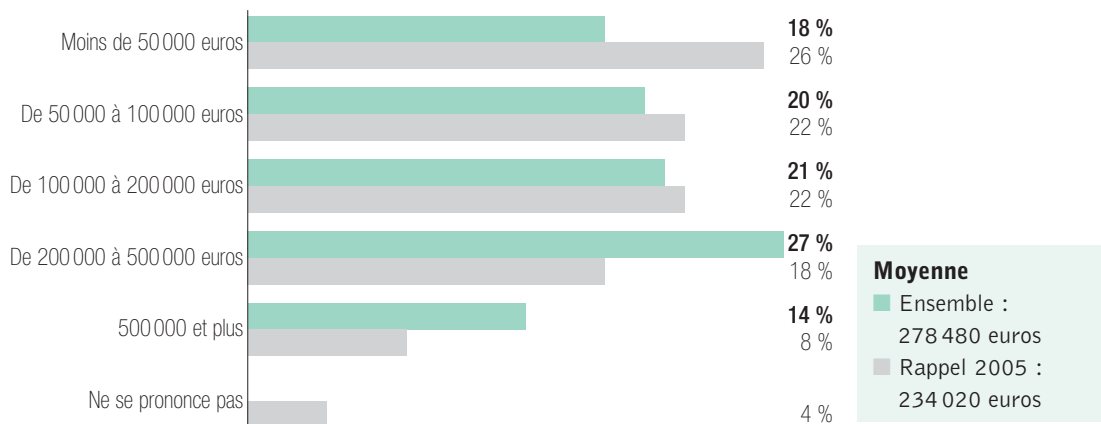
**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- ▶ Le nombre moyen de commandes fermes reçues en 2007 a augmenté de 2.3 par rapport à 2004. Il est aujourd'hui estimé à 16.8 contre 14.5 en 2005.
- ▶ A l'instar de ce que l'on observait en 2005, le mode d'exercice de l'architecte influe sur la quantité de commandes reçues: les architectes travaillant à titre individuel reçoivent logiquement moins de commandes (15.9) que les architectes exerçant comme associé dans une agence (18.6).
- ▶ Notons par ailleurs que les architectes travaillant en province déclarent un nombre de commandes fermes plus important que ceux d'Ile-de-France (respectivement 19.8 contre 10.7), qui peut s'expliquer par un contexte de concurrence variable selon les régions.

*« On est toujours un peu déçu parce que, effectivement, avec l'image un peu naïve qu'on a du métier, on pense qu'on sera toujours demandé, toujours acclamé comme étant des personnes qui peuvent faire des choses sympathiques. Mais en réalité, c'est l'architecte qui court vers tout le monde pour trouver du travail, alors, c'est très fatigant. Les commandes sont dures à décrocher. »  
(Moins de 40 ans – associé – IDF)*

## Le chiffre d'affaires moyen au cours des trois dernières années

**Question :** Quel a été le chiffre d'affaires annuel moyen hors taxes de votre agence au cours des trois dernières années ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- ▶ Le chiffre d'affaires moyen constaté en 2008 pour les trois dernières années est supérieur à celui constaté en 2005. Il a augmenté de 44 460 € pour s'établir à 278 480 € en 2008 contre 234 020 € trois ans auparavant.
- ▶ Les architectes travaillant en tant qu'associé réalisent un CA de 492 390 €, très largement supérieur à celui réalisé par les architectes individuels, estimé à 164 231 €.
- ▶ Assez logiquement, les plus grosses entreprises en termes de masse salariale réussissent à engranger un chiffre d'affaires nettement supérieur à celui des petites entreprises. Le CA réalisé varie ainsi de 102 555 € pour les agences sans salarié à 1 352 521 € pour les agences employant 7 salariés ou plus.
- ▶ De la même manière, les architectes ayant le plus d'ancienneté déclarent un chiffre d'affaires plus important : de 109 046 € pour les débutants (0-5 ans d'ancienneté) à 429 424 € pour les plus anciens (31 ans d'ancienneté et plus).

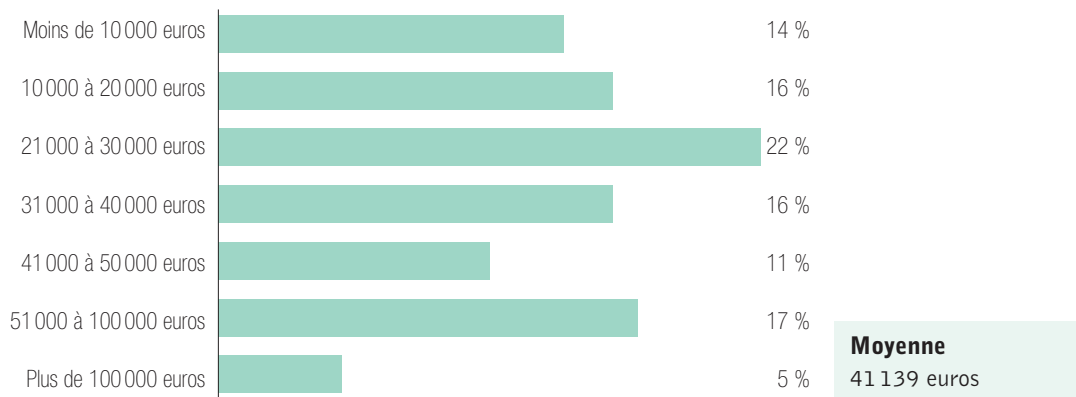
*« Ce n'est pas tant de ne pas trop gagner quand on débute, moi j'ai peu de besoins, mais c'est surtout la peur du lendemain. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- ▶ En revanche, l'avantage enregistré en 2005 pour les agences de province par rapport aux agences franciliennes n'existe plus. En 2008, les agences d'IDF réalisent en effet un chiffre d'affaires plus élevé que celles de province : il atteint respectivement 318 415 € et 259 702 €.



## Le revenu net moyen retiré de l'activité d'architecte en 2007

**Question :** Au total, en 2007, quel revenu net en euros avez-vous retiré de votre activité d'architecte ?



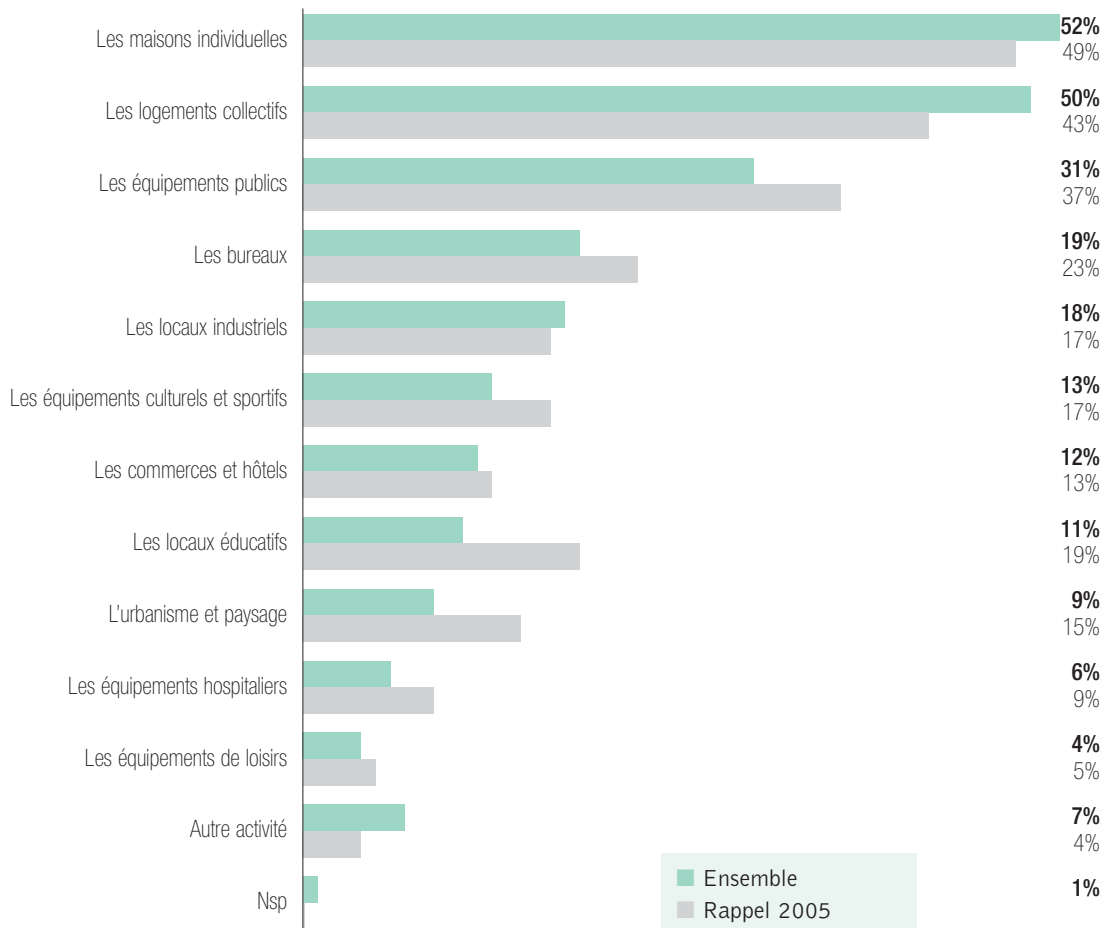
- La moyenne du revenu net engendré par l'activité d'architecte en 2007 a atteint 41 139 €. Le revenu le plus fréquent est situé entre 21 000 € et 30 000 €. Le revenu médian se situe quant à lui un peu en dessous de 30 000 €.
- On distingue une grande disparité dans le revenu net moyen déclaré par les hommes (44 492 €) et celui déclaré par les femmes (26 670 €).

*« Les premières années sont difficiles à son compte. Heureusement que mon mari travaille et qu'il a pu, littéralement, me subventionner. C'est la première année où je commence à ne pas être dans le rouge. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- Le statut intervient également de manière importante dans la disparité des revenus :
  - Les architectes associés dans une agence sont ceux qui retirent le plus de leur activité avec une moyenne de 48 165 €. Les architectes exerçant en tant qu'individuel n'en retirent que 38 173 €.
  - Les salariés travaillant dans une administration obtiennent un revenu net moyen de 40 920 € alors que ceux travaillant dans une agence ne retirent que 26 506 €, soit le niveau de revenu plus faible parmi les différents statuts.
- On remarque par ailleurs que plus une agence a de salariés, plus les revenus que tirent les architectes de leur activité sont élevés : de 27 686 € dans les agences sans salariés à 103 833 € dans les agences ayant 7 salariés et plus. Le revenu moyen varie aussi en fonction du chiffre d'affaires de l'agence (13 225 € dans les agences réalisant un CA inférieur à 50 000 € à 104 154 € dans les agences réalisant un CA égal ou supérieur à 500 000 €).

## Les activités principales en 2007

**Question :** Parmi les activités suivantes, quelles sont les trois qui vous ont le plus occupé en 2007 ?



- De manière générale, à l'instar de ce que l'on observait dans la vague précédente, trois activités principales se détachent : ce sont les maisons individuelles (52 % de mentions), les logements collectifs (50 %) et les équipements publics (31 %). Alors que la part des maisons individuelles et des logements collectifs a augmenté, les équipements publics ont moins occupé les architectes en 2007 par rapport à 2004.

- ▶ La propension des agences à travailler sur certaines activités varie sensiblement selon le statut :
  - Pour les architectes travaillant à titre individuel, les maisons individuelles (60 %) et les logements collectifs (48 %) constituent la part la plus importante de leur activité. Pour les associés en revanche, les logements collectifs arrivent en tête de leurs occupations professionnelles (57 %), suivis par les maisons individuelles (44 %) puis les bureaux (40 %).

*« Je m'occupe exclusivement des particuliers, des extensions, des constructions. Et je ne fais pas de collectif. » (40 – 60 ans – individuel – IDF)*

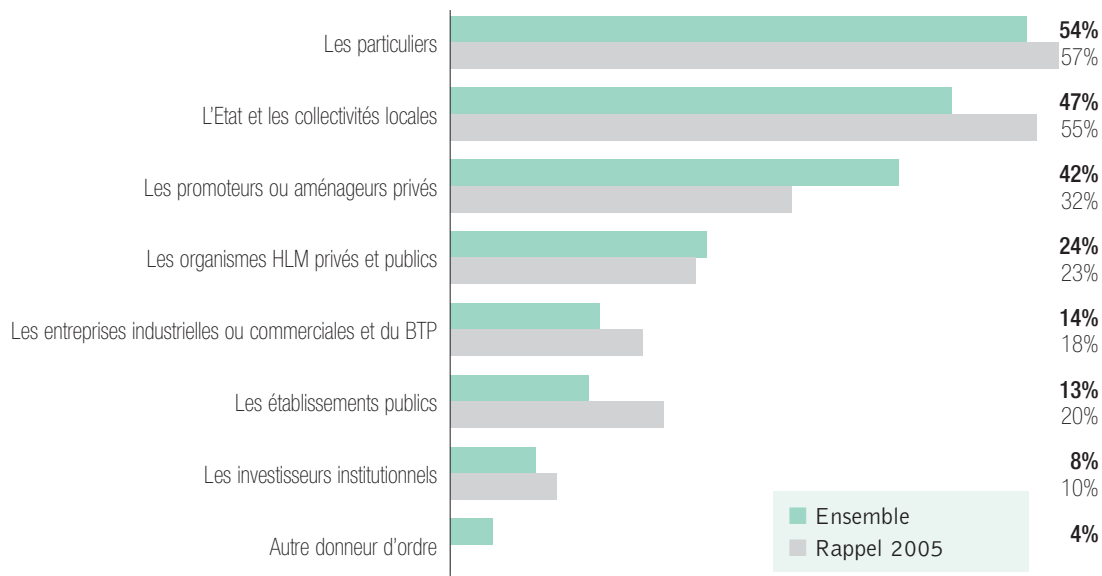
*« Pour les logements collectifs, les commandes reviennent régulièrement, grâce aux promoteurs. C'est plus simple pour gérer une agence, quand on a des salariés, que des maisons individuelles. » (40 – 60 ans – associé – Bretagne)*

- Les salariés travaillant en agence se concentrent essentiellement sur les logements collectifs (50 %) et les maisons individuelles (40 %), contrairement aux salariés des administrations pour qui ces activités sont secondaires (respectivement 14 % et 10 %). Ces derniers travaillent davantage sur les établissements publics (50 %), l'urbanisme et le paysage (33 %) et les équipements sportifs et culturels (31 %).
- ▶ Par ailleurs, notons que plus le chiffre d'affaires d'une agence est élevé, moins celle-ci est active dans le domaine des maisons individuelles et plus son activité se concentre sur les logements collectifs et les équipements publics.

*« Mon plus gros client c'est la Mairie de Paris, donc des logements collectifs, des crèches. A côté de ça, j'ai une activité avec des particuliers, mais c'est plus restreint. » (40 – 60 ans – associé – IDF)*

## Les donneurs d'ordre principaux en 2007

**Question :** Parmi les donneurs d'ordre suivants, quels sont les trois pour lesquels vous avez le plus travaillé en 2007 ?



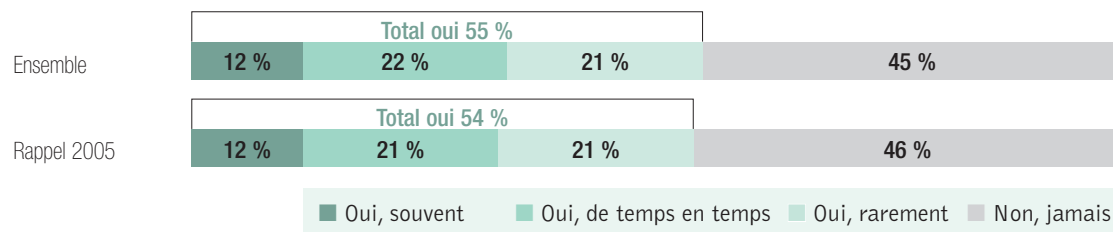
- ▶ Par rapport à 2004, la hiérarchie des donneurs d'ordre de 2007 est quasiment inchangée. On trouve toujours en tête les particuliers (54 % et – 3 pts) puis l'État et les collectivités locales (47 % et – 8 pts). On remarque que les promoteurs ou aménageurs privés restent en troisième position avec 42 % mais gagnent 10 points par rapport à 2004.
- ▶ La baisse de la part représentée par les commanditaires publics dans les activités des architectes tient certainement au contexte préélectoral de l'année 2007 (campagne présidentielle puis municipale) dont on sait qu'il est généralement peu propice aux commandes publiques.

*« Ça a été difficile avec les élections. C'est un peu comme si tout s'arrête. Et ça a un peu de mal à repartir. Ce n'est pas évident à gérer pour moi – heureusement j'ai des réserves –, alors j'imagine que pour les jeunes, ça doit être très dur. » (40 – 60 ans – individuel – IDF)*

- ▶ La hiérarchie des donneurs d'ordre varie selon le statut de l'architecte :
  - Les architectes associés travaillent essentiellement avec l'État et les collectivités locales (60 %) ainsi qu'avec les promoteurs ou aménageurs privés (46 %) et les particuliers (45 %). Les architectes à titre individuel quant à eux travaillent davantage pour les particuliers (64 %) et les promoteurs ou aménageurs privés (41 %).
  - Les salariés travaillant dans une administration prennent beaucoup plus de commandes de l'État et les collectivités locales (84 %) ainsi que, dans une moindre mesure, des établissements publics (15 %).
- ▶ Par ailleurs, dans la même logique que pour les activités principales, plus les agences ont un chiffre d'affaires élevé, moins elles traitent avec les particuliers et plus elles prennent d'ordres de l'État et des collectivités locales.

## La participation à des concours publics d'architecture

**Question :** Au cours de ces dernières années, avez-vous participé à des concours publics d'architecture ?



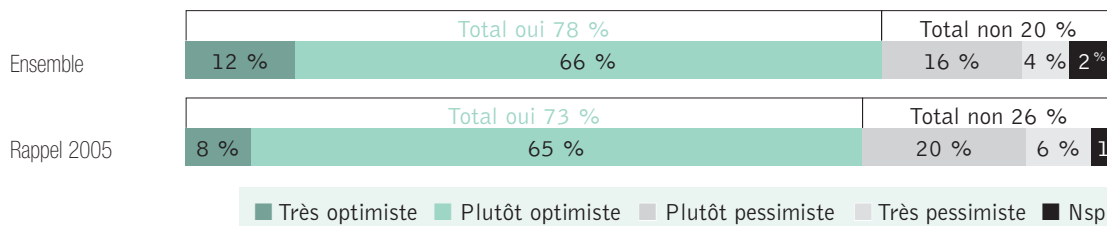
- ▶ Le taux de participation à des concours publics d'architecture est resté équivalent : un peu plus de la moitié (55 % contre 54 % en 2005) des architectes interrogés ont participé à des concours publics ces dernières années.
- ▶ La taille de l'agence, que ce soit en nombre de salariés ou en chiffre d'affaires, joue un rôle prépondérant dans la participation aux concours :
  - Les agences n'employant aucun salarié ne participent aux concours que dans 43 % des cas alors que celles qui emploient 7 salariés ou plus y prennent part dans 87 % des cas.
  - 38 % des agences engrangeant moins de 50 000 € de CA participent aux concours alors que 79 % de celles atteignant plus de 500 000 € y participent.

*« Il y a de très grands concours qui sont lancés, où nous avons l'impression que ce sont toujours les mêmes qui sont invités, quand il faudrait un jeune architecte. » (Moins de 40 ans – associé – IDF)*

- ▶ On remarque aussi une certaine disparité des résultats en fonction du statut de l'architecte :
  - Seuls 47 % des architectes travaillant à titre individuel participent aux concours publics (ce qui explique d'ailleurs que l'État et les collectivités locales ne soient pas leurs donneurs d'ordre principaux).
  - Les associés en revanche ont participé à des concours dans 72 % des cas. Les salariés des administrations ont quant à eux participé à un concours dans 10 % des cas seulement.

## Le niveau d'optimisme concernant l'évolution de l'activité

**Question :** Diriez-vous que vous êtes très optimiste, plutôt optimiste, plutôt pessimiste ou très pessimiste concernant l'évolution de votre activité dans les prochains mois ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- ▶ On observe une augmentation de 5 points du niveau d'optimisme des architectes interrogés par rapport à 2005. Ce phénomène s'explique certainement par l'amélioration précédemment constatée sur certains indicateurs : un nombre plus important de commandes et un chiffre d'affaires en hausse.

*« On a été pris dans la crise des années quatre-vingt-dix, mais comme tout le monde. Je sens qu'il y a une vraie relance aujourd'hui. » (40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

- ▶ Situé à 78 % en moyenne, le degré d'optimisme a tendance à décroître avec l'ancienneté. Il passe de 81 % pour les débutants à 73 % pour les plus anciens. Cet écart est néanmoins moins marqué qu'en 2005 (8 points contre 29 en 2005).
- ▶ L'optimisme des architectes est également corrélé à leur statut, les associés apparaissant plus optimistes (81 %) que les individuels (75 %).

*« C'est pas simple tous les jours, il faut s'organiser parce qu'on fait tout quand on est un indépendant, et c'est souvent épuisant. C'est le revers de la médaille du choix de ne pas être en agence » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

---

## ► BILAN SUR LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES

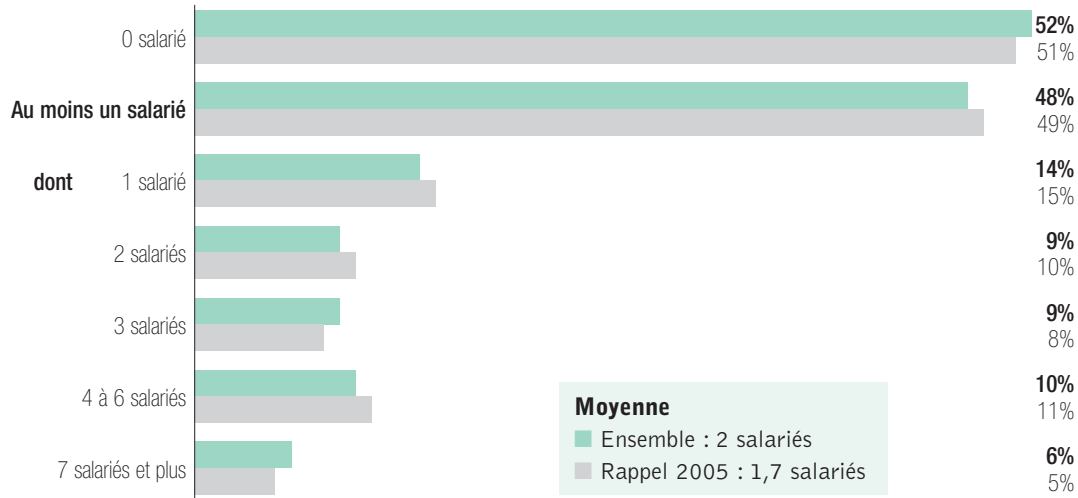
On note une tendance à l'optimisme parmi les architectes interrogés, certainement due à un environnement plus favorable (meilleur chiffre d'affaires et commandes plus nombreuses). Cependant des disparités persistent en ce qui concerne le niveau et la nature des activités :

- Les architectes exerçant en tant qu'associé dans un cabinet bénéficient d'une meilleure situation que les indépendants ; ils déclarent avoir plus de commandes, engranger un chiffre d'affaires plus important et obtenir un revenu supérieur.
  - Les domaines d'activités ainsi que les donneurs d'ordre varient beaucoup en fonction du statut des architectes. Ainsi, les individuels travaillent principalement sur des projets de maisons individuelles alors que les associés travaillent davantage sur du logement collectif.
  - Bien qu'ils aient un revenu net moins important, les architectes débutants apparaissent plus optimistes que leurs confrères plus anciens dans le métier.
-

# ZOOM SUR LES SALARIÉS

## Le nombre de salariés

**Question :** Combien de salariés au total travaillent dans votre agence ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- ▶ Comme en 2005, la moitié des interviewés déclare n'avoir aucun salarié (52 %). En moyenne, les agences comptent 2 salariés, contre 1,7 en 2005.
- ▶ On note que le nombre de salariés varie selon les statuts des architectes : ainsi, alors que les individuels sont 36 % à avoir au moins un salarié, ce taux monte à 71 % parmi les associés. La moyenne est de 1 salarié pour les individuels et elle atteint 4 salariés chez les associés.
- ▶ Très logiquement, plus une entreprise engrange de chiffre d'affaires, plus le nombre de salariés que celle-ci emploie est élevé : ils sont ainsi en moyenne 9 dans les entreprises faisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires.



## La répartition des salariés par métier et par statut

**Question :** Parmi les salariés qui travaillent dans votre agence, combien y a-t-il... / Ce salarié qui travaille dans votre agence est-il... ?

**Question :** Toujours parmi les salariés qui travaillent dans votre agence, combien sont cadres ?

« Sur 100 salariés on trouve »		
	Rappel 2005 (effectifs)	Ensemble (effectifs)
<b>Métiers</b>		
Architectes	42	<b>34</b>
Secrétaires	19	<b>23</b>
Projeteurs	17	<b>21</b>
Dessinateurs	12	<b>13</b>
Vérificateurs de chantier	2	<b>2</b>
Gestionnaires	4	<b>2</b>
Diplômés d'État en cours d'habilitation	NP	<b>2</b>
Métreurs	2	<b>1</b>
Autres	2	<b>2</b>
Total	100	<b>100</b>
<b>Statut</b>		
Cadres	35	<b>26</b>
Non-cadres	65	<b>74</b>
Total	100	<b>100</b>

**Base :** aux agences employant au moins un salarié, soit 44 % de l'échantillon

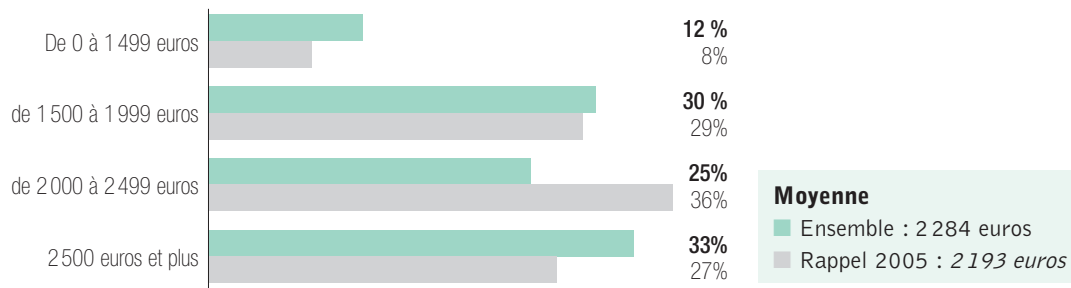
- La part des architectes parmi les salariés des agences passe de 42 % à 34 % entre 2005 et 2008. Cette baisse se fait au profit des secrétaires dont la proportion augmente (de 19 % à 23 %) et des projecteurs (de 17 % à 21 %) notamment.

*« Je vois beaucoup d'architectes qui continuent à bricoler dans leur coin sur la comptabilité, les déclarations et qui, du coup, passent leur temps à faire cela, plutôt que des projets d'architecture, je pense que dans ces cas-là, c'est un bon choix de prendre un assistant. »  
(Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- Encore une fois, des variations existent selon le statut de l'architecte :
  - Les architectes associés emploient 38 % d'architectes contre 28 % pour les individuels, ces derniers employant plus souvent des secrétaires (26 % contre 20 % pour les associés).
- On remarque qu'il existe également des variations selon les régions :
  - Les agences de province emploient moins d'architectes (27 %) que celles d'Ile-de-France (54 %) mais elles emploient plus de secrétaires (26 % contre 15 %) et de projecteurs (23 % contre 13 %).

## Le salaire mensuel net moyen en euros d'un architecte

**Question :** Quel est le salaire mensuel net moyen en euros d'un architecte salarié dans votre agence ?



**Base :** aux agences employant au moins un architecte, soit 25 % de l'échantillon

- ▶ Les personnes interrogées déclarent que le salaire net moyen d'un architecte dans leur agence est en moyenne de 2 284 € par mois. En trois ans, de 2005 à 2008, il a augmenté de 4 %.
- ▶ On remarque que les femmes déclarent un salaire inférieur à celui déclaré par les hommes; l'écart atteint 448 € (ce phénomène n'est pas propre au métier d'architecte, c'est ce que confirme une étude de l'APEC en mars 2008). Par ailleurs, il existe un écart presque tout aussi important entre les architectes exerçant en tant qu'associé et ceux exerçant en tant qu'individuel :
  - Les associés estiment le salaire d'un architecte à en moyenne 2 427 € alors que les individuels l'estiment en moyenne à 2 068 €.

*« Moi j'ai été salarié pendant mes études. Il n'était pas question d'être esclavagiste pour des queues de cerise, alors qu'on a un savoir-faire. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- ▶ Niveau d'optimisme et rémunération semblent corrélés : en effet, on relève que les personnes optimistes quant à l'évolution de leur activité déclarent un salaire supérieur (2 319 €) à celui des personnes pessimistes (2 120 €).

## ZOOM SUR LES STAGIAIRES

### Les étudiants en architecture accueillis en stage

**Question :** Au cours des trois dernières années, avez-vous accueilli en stage des étudiants en architecture dans votre agence ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

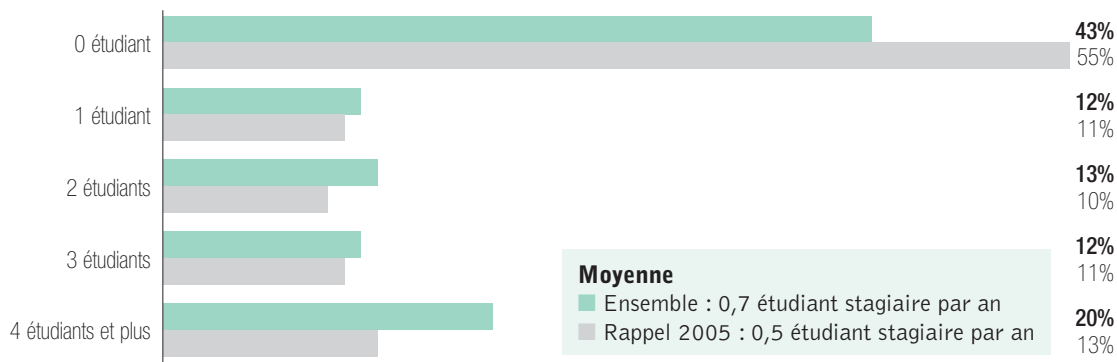
- Le nombre d'agences en architecture ayant accueilli des stagiaires a augmenté de 12 points en 3 ans. Désormais, 57 % des agences déclarent avoir eu recours aux services de stagiaires au cours des trois dernières années.

*« J'ai commencé dans une agence, mais je me suis mis dernièrement à mon compte, même si je continuais à travailler en partie pour eux. Mais quand je me suis aperçu que je gérais tout, les stagiaires notamment, j'ai vraiment basculé en libéral : ça devient l'usine quand c'est trop gros, quand il y a trop de monde à gérer. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- Les associés sont 71 % à avoir accueilli en stage des étudiants en architecture, contre seulement 49 % des individuels.
- Bien évidemment, les grosses structures font plus appel à des stagiaires que les petites ; 91 % des agences qui emploient 7 salariés et plus ont ainsi accueilli des stagiaires contre seulement 39 % de celles qui n'ont pas de salariés.

## Le nombre d'étudiants en architecture accueillis en stage

**Question :** Et combien au total avez-vous accueilli de stagiaires en architecture au cours des trois dernières années ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- ▶ On observe une augmentation du nombre de stagiaires accueillis au sein des cabinets d'architecture. Seuls 43 % des structures n'en accueillent aucun, alors qu'elles étaient 55 % en 2005. Le nombre moyen sur l'ensemble des agences est passé de 0,5 stagiaire par an à 0.7 en 2008.
- ▶ Le statut de l'agence a une certaine influence sur le nombre de stagiaires accueilli :
  - Les architectes associés ne sont que 29 % à ne pas accueillir de stagiaire quand les individuels sont 51 %.
  - Au cours des trois dernières années, 30 % des associés ont accueilli 4 stagiaires ou plus ; c'est deux fois plus que les individuels qui sont 15 %.

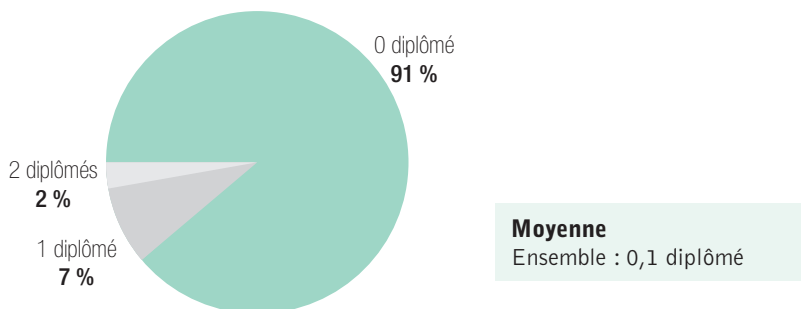
*« J'ai essayé d'avoir des stagiaires, en contactant l'école d'architecture. Mais personne ne m'a recontacté, ni l'école, ni d'éventuels stagiaires. Je trouve ça dommage. A croire que ça ne les intéresse pas, qu'il n'y a que les grands cabinets qui ont des projets intéressants. »  
(40 – 60 ans – individuel – IDF)*

- On remarque encore une fois que plus les structures sont importantes (que ce soit en termes de nombre de salariés ou de chiffre d'affaires), plus elles accueillent de stagiaires; 46 % des agences comptant 7 salariés et plus ont fait appel à 4 stagiaires ou plus. Ce taux baisse à 7 % pour les cabinets sans salarié.

*« Quand on m'a dit que le stage était obligatoire, alors que j'étais déjà salarié pendant mes études, j'ai préféré partir à Berlin, voir du pays. Et en plus, il se trouve que j'étais déjà payé. »  
(Moins de 40 ans – associé – Rhône-Alpes)*

## Le nombre de diplômés d'État accueillis

**Question :** En 2007, combien au total avez-vous accueilli de diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre ?



**Base :** aux individuels et associés, soit 92 % de l'échantillon

- Compte tenu de la création récente de ce dispositif, il n'est pas étonnant de constater que seuls 9 % des architectes déclarent avoir accueilli un diplômé d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. On compte ainsi en moyenne 0,1 diplômé d'État par agence en 2007.

*« Les jeunes diplômés, leur temps de formation est très scolaire, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas avoir un boulot à côté, c'est impossible. Ils sortent donc sans expérience, juste bardés de certitudes. On me demande de passer une convention avec un jeune diplômé, je le fais mais je dois le former en 6 mois, sans retour d'investissement. » (40 – 60 ans – associé – IDF)*

- Il apparaît que les associés sont plus nombreux à en avoir accueilli (15 %) que leurs confrères individuels (6 %).
- On observe que les diplômés d'État sont plus nombreux dans les grosses structures : on en compte en moyenne 0.6 dans les cabinets de 7 salariés et plus et 0 dans les agences n'ayant aucun salarié.

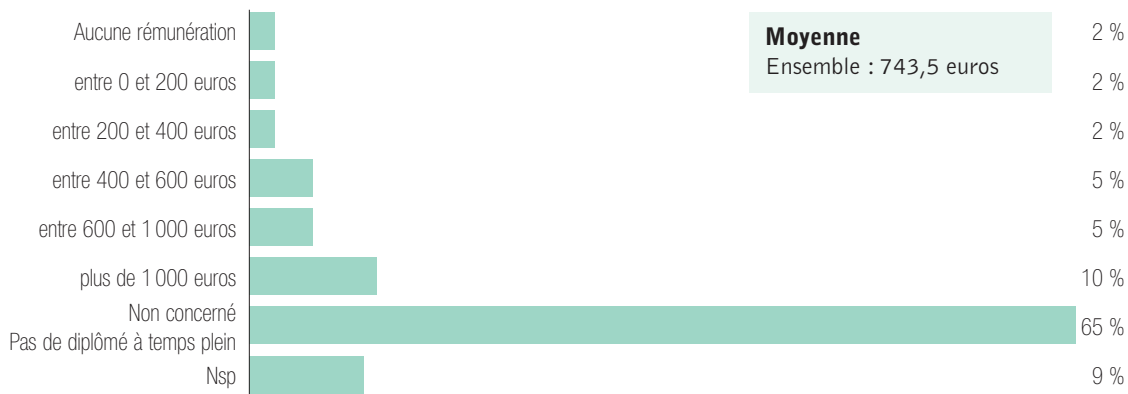
## La rémunération nette moyenne des diplômés d'État à temps plein

**Question :** Dans votre agence, quelle rémunération nette les diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre travaillant à temps plein perçoivent-ils en moyenne ?



**Base :** aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation, soit 8 % de l'échantillon

**Question :** Dans votre agence, quelle rémunération nette les diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre travaillant à temps partiel perçoivent-ils en moyenne ?



**Base :** aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation, soit 8 % de l'échantillon

- ▶ Une infime minorité de diplômés d'État (3 % pour ceux travaillant à temps plein et 2 % pour ceux exerçant à temps partiel) ne perçoit pas de rémunération.
- ▶ La moyenne se situe à un peu plus de 1 000 € pour ceux qui sont à temps plein et à 750 € pour ceux qui sont à temps partiel.

*« On paye plutôt pas mal les diplômés d'État, c'est normal, ils s'investissent. »  
(40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

## La durée de la mise en situation professionnelle

**Question :** Quelle a été (ou quelle est) la durée de sa mise en situation professionnelle ?

Moyenne pour les diplômés d'État  
à temps plein  
**7,8 mois**

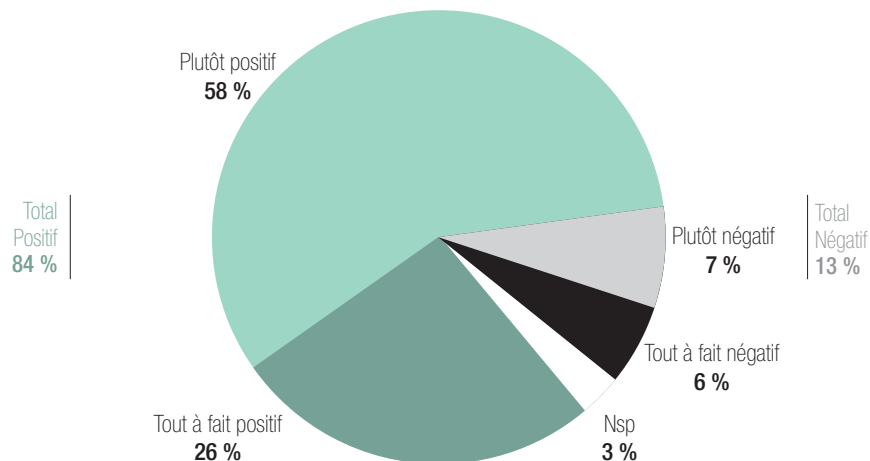
Moyenne pour les diplômés d'État  
à temps partiel  
**11,9 mois**

**Base :** aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation, soit 8 % de l'échantillon

- ▶ Sans surprise, la durée totale de la mise en situation professionnelle est plus élevée lorsque le diplômé d'État travaille à temps partiel : 11.9 mois en moyenne contre 7.8 mois pour les diplômés d'État à temps plein.

## Le jugement porté sur la mise en situation professionnelle

**Question :** Quel jugement portez-vous sur cette mise en situation professionnelle ?



**Base :** aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation, soit 8 % de l'échantillon

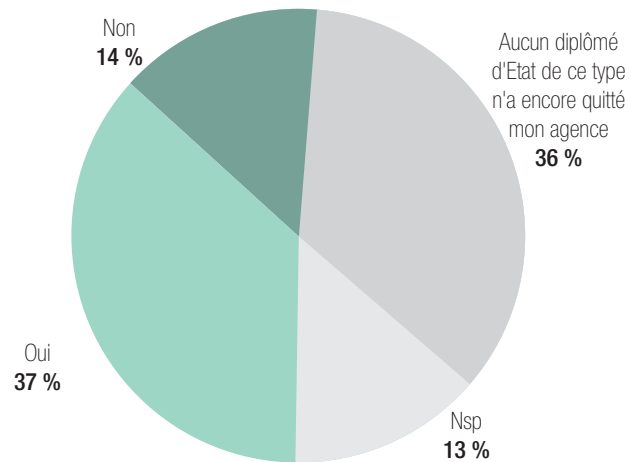
- Sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit de la performance individuelle qui est jugée ou bien du dispositif lui-même, on note que 84 % des architectes ayant accueilli un diplômé d'État sont satisfaits de cette mise en situation professionnelle. 26 % portent même un jugement tout à fait positif.

*« Ça se passe très bien avec les diplômés d'État, ils ont de l'énergie à revendre. »  
(40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*



## L'obtention de l'habilitation

**Question :** Nous parlons à présent du dernier diplômé d'État accueilli dans le cadre de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre ayant quitté votre agence. A-t-il obtenu son habilitation ?



**Base :** aux architectes ayant accueilli des diplômés d'État dans le cadre de l'habilitation, soit 8 % de l'échantillon

- ▶ Dans 13 % des cas, malgré la présence théorique du tuteur au jury attribuant l'habilitation au diplômé d'État, l'architecte interrogé ne sait dire si l'habilitation a été attribuée ou non.
- ▶ Dans 37 % des cas, la réponse est positive et dans 14 % des situations, l'habilitation n'a pas été obtenue.

# ZOOM SUR LA FORMATION

## La proportion de salariés ayant suivi une formation

**Question :** Parmi les salariés de votre agence, combien ont suivi au moins une formation au cours des douze derniers mois ?

Moyenne  
**1,3 salarié**  
soit 65 % des salariés

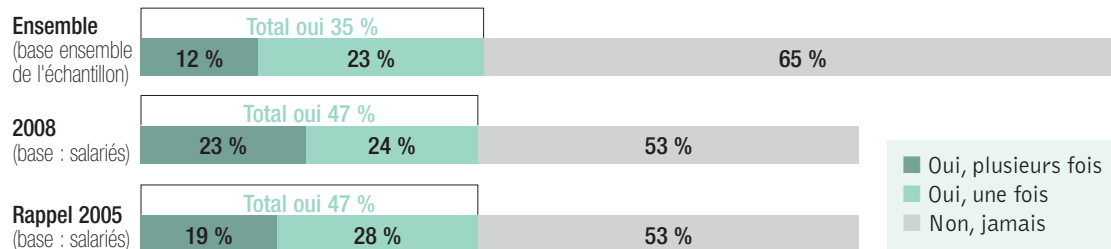
**Base :** aux agences employant au moins un salarié, soit 44 % de l'échantillon

- ▶ D'après les déclarations des employeurs, parmi toutes les agences, en moyenne 65 % des salariés ont suivi une formation au cours des 12 derniers mois.
- ▶ Plus une agence réalise un chiffre d'affaires important, plus les salariés sont nombreux à avoir suivi des formations ; 0,7 salarié dans les agences au CA inférieur à 50 000 € contre 2,9 salariés chez les agences au CA supérieur à 500 000 €.
- ▶ On remarque aussi qu'en province les formations sont moins fréquentes ; elles ne concernent que 1,2 employé contre 1,6 en Ile-de-France.

*« On fait faire des formations à nos salariés, un en anglais, un sur un nouveau logiciel. Ils deviennent spécialistes, et puis ils forment à leur tour en interne. A une époque, on avait même une demi-journée pour ça, mais on n'a plus le temps. Alors ce qu'on fait, ce sont des brochures internes, notamment sur les aspects juridiques. » (40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

## Le suivi de formation

**Question :** Au cours des douze derniers mois, avez-vous suivi une formation ?



- ▶ 35 % des personnes interrogées déclarent avoir suivi une ou plusieurs formations.
- ▶ Les individuels et associés suivent moins de formations en moyenne que les salariés (29 % pour les individuels, 43 % pour les associés et 47 % pour les salariés).

*« Il faut voir que nous, quand on part en formation, c'est de la facturation d'honoraires qui est perdue, et un coût de formation en plus. Alors que pour les salariés, c'est clair, il y a une contribution. » (40 – 60 ans – associé – Bretagne)*

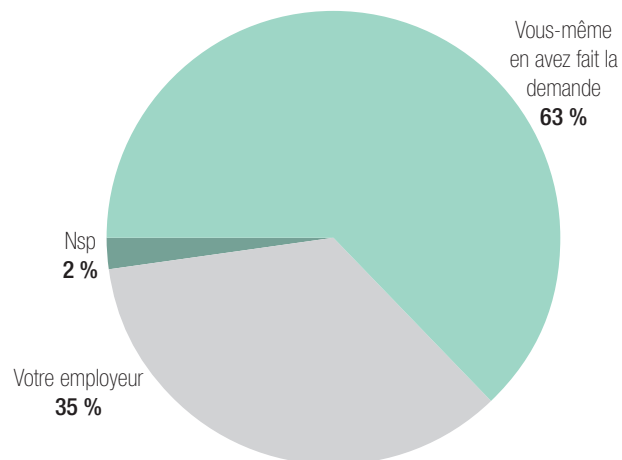
- ▶ En moyenne, les salariés sont aussi nombreux à avoir suivi une formation au cours des 12 derniers mois qu'en 2005 (47 %). Cependant, tous les architectes ne sont pas égaux :
  - Les salariés qui travaillent dans une agence n'ont été que 40 % à bénéficier d'une formation quand leurs collègues qui travaillent au sein d'une administration ont été 54 %.
  - Le suivi de formation est plus important chez les femmes (44 %) que chez les hommes (32 %).
- ▶ Rappelons que d'après les déclarations des employeurs, les formations ont concerné 65 % des salariés ; ce décalage entre les déclarations des deux populations (employeurs et salariés) est classiquement observé dans les études sur la thématique de la formation.
- ▶ Une disparité se fait également ressentir en fonction de la région d'exercice. En effet, quand 19 % des personnes d'Ile-de-France interrogées ont bénéficié d'une formation, elles sont 42 % en province.

*« Je suis totalement opposé au caractère payant de la formation. Quant au dispositif de l'Ordre sur la formation obligatoire, je le trouve absurde, nous sommes des professions libérales quand même ! » (Plus de 60 ans – individuel – Bretagne)*

*« Je trouve ça bien, comme dispositif. Il faut un cadre structurant pour la formation. On ne peut pas laisser une profession sans formation durant toute une carrière. En plus, ça valorise le métier à un moment où il est nécessaire de le défendre. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

## La personne à l'origine de la formation

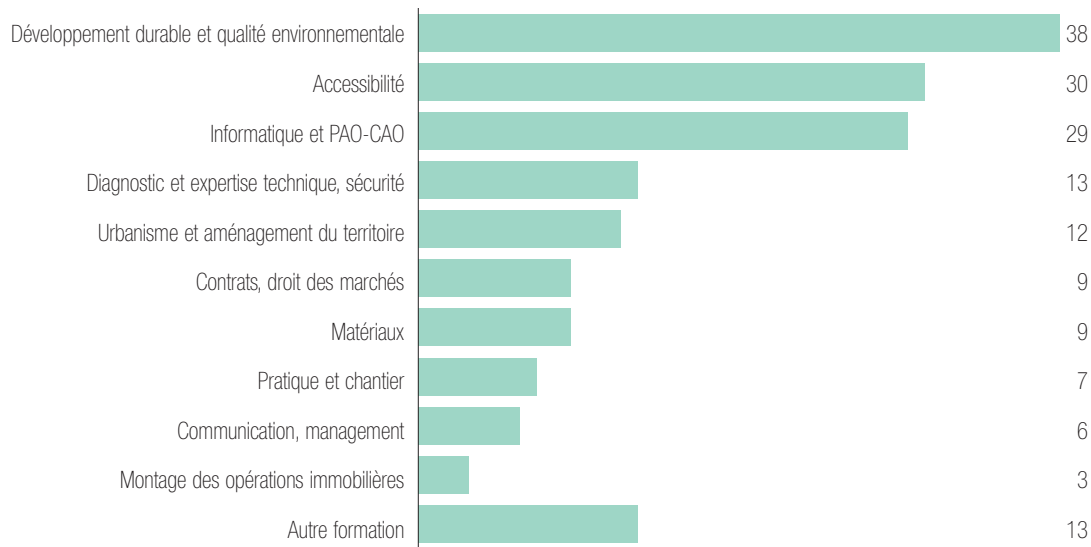
**Question :** Qui est à l'origine de la dernière formation que vous avez reçue ?



**Base :** aux salariés qui ont suivi des formations, soit 4 % de l'échantillon

## Les types de formations suivies

**Question :** Parmi les types de formation suivants, quels sont ceux que vous avez suivis au cours des douze derniers mois ?



**Base :** aux architectes qui ont suivi des formations, soit 35 % de l'échantillon

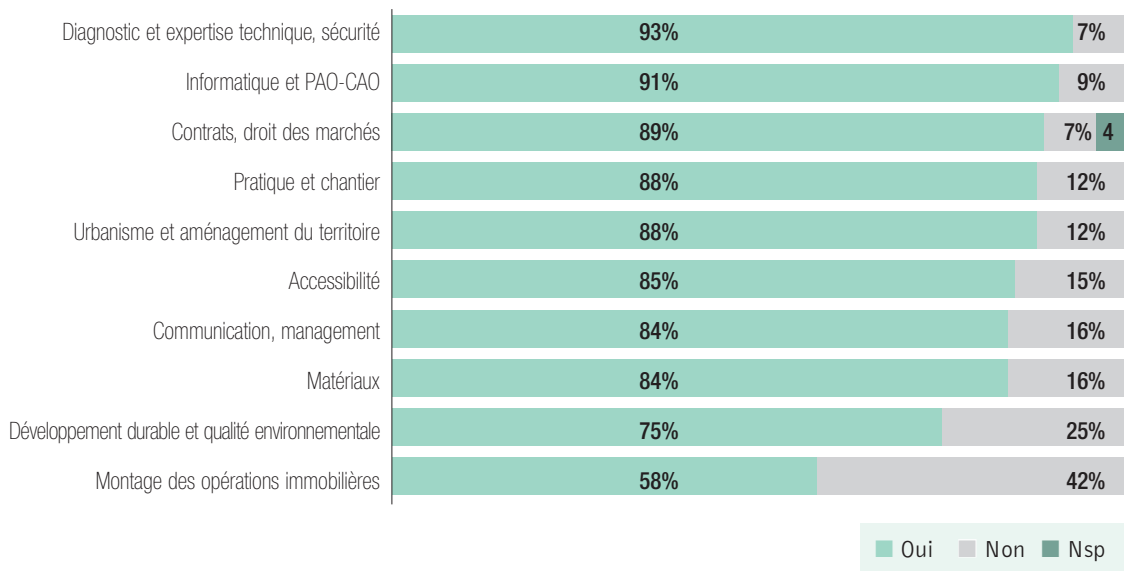
- ▶ Trois principaux types de formation ont été suivis au cours des douze derniers mois ; il s'agit tout d'abord du « développement durable et qualité environnementale » (38 %), de « l'accessibilité » (30 %) et enfin « l'informatique et PAO-CAO » (29 %).
- ▶ Les formations à caractère plus juridique (contrats, droit des marchés, ou encore montage des opérations immobilières) sont moins suivies. La communication et le management n'ont concerné que 6 % des architectes ayant suivi une formation (certainement parce que ce genre de formation n'a pas à être actualisé fréquemment).

*« On est continuellement obligé de se former sur plein de choses. Par exemple sur l'aspect technique parce qu'on sort vierge de l'école à ce propos. On a des quelques cours, mais très tardivement dans le cursus. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- ▶ Ces résultats varient très peu selon le statut, l'ancienneté ou même la taille de la structure.

## Le caractère exploitable des formations reçues

**Question :** Pour chacun des domaines que vous m'avez cités, diriez-vous que la formation que vous avez reçue vous a permis d'acquérir une compétence directement exploitable dans votre activité professionnelle ?



**Base :** architectes ayant suivi une formation dans les domaines suivants

- ▶ Dans l'ensemble, les formations ont été accueillies très positivement. Dans la quasi-totalité des domaines, les architectes ayant suivi une formation ont très majoritairement estimé que cette formation leur a permis d'acquérir une compétence directement exploitable dans leur activité professionnelle.
- ▶ Seule une formation émerge un peu en retrait par rapport à l'ensemble : il s'agit de celle relative au montage des opérations immobilières pour laquelle 42 % des architectes l'ayant suivie ont estimé qu'elle n'était pas directement exploitable.
- ▶ Notons également que 75 % des architectes ont souligné le caractère exploitable de la formation sur le développement durable et la qualité environnementale. Un résultat positif mais qui s'avère un peu en retrait pour une formation qui, rappelons-le, est la plus suivie.

*« Je me suis payé une formation à 2000 euros pour 6 jours sur les normes HQE, ce qui n'est pas négligeable quand on commence. Mais j'ai eu un fonctionnaire dans la formation alors que les fonctionnaires ignorent beaucoup ce que c'est. J'ai quand même eu un cd-rom, beaucoup de documents, ça a été intéressant ». (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

« C'est incontournable de se former. On se forme tout le temps, en allant à des conférences, au musée etc. Mais c'est vrai qu'un bon formateur, ça change tout. »

(Moins de 40 ans – individuel – IDF)

« Je trouve qu'on nous enferme trop dans des types de choses à apprendre. Moi je peux faire des formations sur le travail du bois, ou le développement durable. Mais aussi sur la géomancie chinoise, et l'ensemble est très intéressant pour notre métier. »

(Plus de 60 ans – associé – Rhône-Alpes)

---

## BILAN SUR LES FORMATIONS

La majorité des employeurs (65 %), déclare avoir fait suivre à leurs salariés une formation. Cependant, les déclarations des salariés ne concordent pas avec ces résultats puisque selon eux, ils ne sont que 47 % à avoir suivi une formation.

« On fait faire beaucoup de formations, on s'est rapproché d'un organisme formateur, aussi parce que c'est un gain de productivité pour nous. » (40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)

C'est logiquement dans les plus grosses structures que les personnes interrogées ont bénéficié le plus de formations.

Le thème le plus suivi lors des formations est celui du développement durable et de la qualité environnementale dont le caractère directement exploitable n'est cependant pas unanimement reconnu.

« Il faut voir que la formation en développement durable, ce n'est pas directement opérationnel. Ce n'est pas uniquement la connaissance parfaite des isolants, des matériaux. Il s'agit d'une philosophie globale qu'il faut acquérir, dont il faut comprendre les grands principes qui ont été longtemps ignorés. Sinon, ce ne sont que des conseils de fournisseurs de matériaux... et donc des vendeurs. » (Plus de 60 ans – individuel – Bretagne)

---

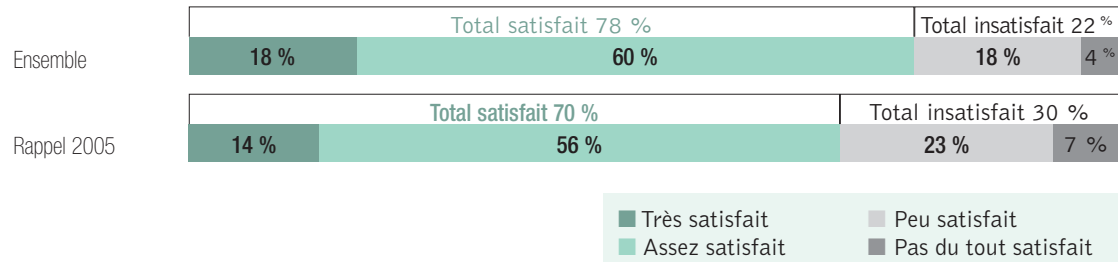
# La perception du métier



## BILAN DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE ET IMAGE DU MÉTIER

### La satisfaction concernant la situation professionnelle

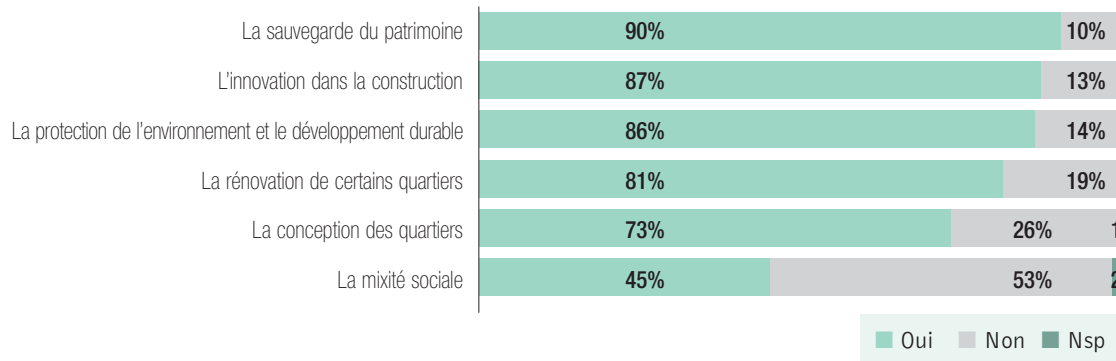
**Question :** Globalement, estimez-vous que vous êtes très, assez, peu ou pas du tout satisfait de votre situation professionnelle ?



- ▶ La satisfaction des architectes à l'égard de leur situation professionnelle se situe à un niveau très élevé puisqu'il atteint 78 %, soit une nette progression par rapport à la précédente vague (+8 points).
  - Les « très satisfaits » progressent de 4 points et représentent désormais près d'un architecte sur cinq (18 %).
  - Dans une même logique, on observe que les personnes « pas du tout satisfaites » sont plus rares et ne représentent que 4 % de l'ensemble des personnes interrogées (-3 points).
- ▶ Le statut semble jouer un rôle important dans le niveau de satisfaction des interviewés : ainsi, 74 % des individuels se disent être satisfaits contre 84 % des associés, 80 % des salariés d'agence et 91 % des salariés d'une administration.
- ▶ Par ailleurs, on remarque qu'en province, du fait d'un contexte concurrentiel moins difficile, les architectes sont plus satisfaits qu'en Ile-de-France (80 % contre 74 %). La satisfaction augmente aussi avec le nombre de salariés de la structure (de 72 % pour les plus structures les plus modestes à 100 % pour les agences + de 7 salariés).
- ▶ Très logiquement, les personnes les plus optimistes s'avèrent aussi les plus satisfaites : 85 % des personnes optimistes se disent satisfaites de leur situation professionnelle.

## L'influence perçue de l'architecte dans différents domaines

**Question :** Selon vous, dans l'exercice de son métier, l'architecte a-t-il une influence sur... ?



- Pour les personnes interrogées, l'architecte a une influence importante dans les domaines qui sont traditionnellement au cœur du métier : la sauvegarde du patrimoine (90 %), l'innovation dans la construction (87 %) et la rénovation de certains quartiers (81 %). L'architecte joue également un rôle important pour la protection de l'environnement et le développement durable (86 %).

*« On est tous spécialistes de l'environnement, parce que l'architecture c'est prendre en compte ce contexte-là. Un bâtiment quand il est construit c'est parce qu'il est dans un certain environnement. » (Moins de 40 ans – associé – Rhône-Alpes)*

- En revanche, l'influence perçue de l'architecte apparaît plus mitigée dans des domaines plus « politiques » : la conception des quartiers (73 %) et surtout la mixité sociale (45 %).

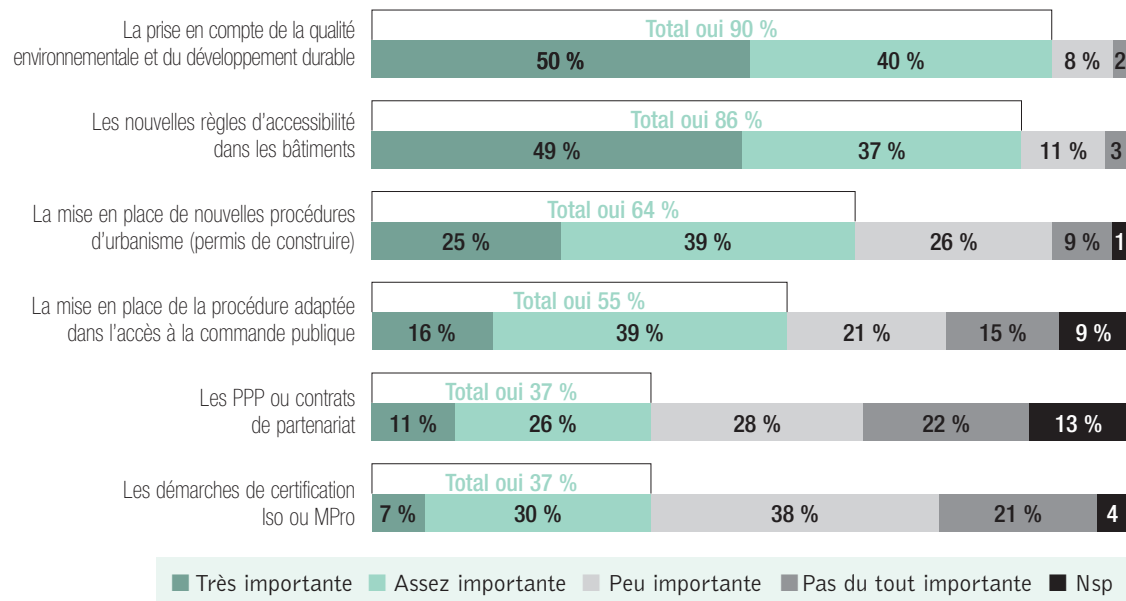
*« La mixité sociale, c'est super-important, mais on n'a pas la main sur la mixité sociale. Ce sont les promoteurs privés qui travaillent avec les mairies, parce que les mairies implantent. Mais ils sont plus sensibles à l'écoulement des eaux et à la gestion des déchets qu'à la mixité. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- Il n'existe que très peu de variations dans les résultats selon les statuts, l'ancienneté ou la taille de l'entreprise.

## LES CHANGEMENTS DU MÉTIER ET L'IMPACT PERSONNEL PERÇU

### L'influence perçue de différentes évolutions sur le métier d'architecte

**Question :** Pour chacune des évolutions suivantes, dites-moi si selon vous elle a ou aura une influence très importante, assez importante, peu importante ou pas du tout importante sur la manière dont vous exercez votre métier ?



► Les professionnels interrogés déclarent être influencés dans la manière d'exercer leur métier par les évolutions suivantes :

- La prise en compte de la qualité environnementale et du développement durable (90 %). On enregistre même une part particulièrement élevée d'architecte relevant l'influence « très importante » de cette évolution (50 %), signe de la révolution qu'elle constitue dans le monde de l'architecture. 95 % des associés sont sensibles à cette évolution dans leur travail contre 87 % des individuels.

*« Le développement durable ça fait partie de la discussion avec le client, sur les énergies, l'eau, la géothermie, le client vous pose des questions, il faut être armé. »*

*(40 – 60 ans – individuel – Rhône-Alpes)*

*« Le développement durable, l'environnement, c'est clairement l'endroit où l'architecte reprend un rôle central, un rôle de chef d'orchestre : le thermicien va dire une chose, le bureau d'études une autre sur la ventilation, un autre va intervenir sur l'isolation. Mais le seul capable de mettre en cohérence ceci dans une démarche environnementale, au milieu de tous ces acteurs, c'est l'architecte. » (Plus de 60 ans – individuel – Bretagne)*

- **Les nouvelles règles d'accessibilité dans les bâtiments (86 %).** Cette évolution est elle aussi soulignée avec beaucoup d'intensité (49 % la jugent « très importante »). Les plus jeunes (0-5 ans d'ancienneté) sont ceux qui déclarent le plus être influencés par cette évolution avec une moyenne de 93 %.

*« Les normes handicapés nous contraignent énormément. On a décidé que l'accessibilité sera partout, donc on se retrouve avec des toilettes immenses dans chaque appartement, on perd de la place alors que l'espace est déjà très cher. En Scandinavie, c'est en proportion, nous, on se dit que tout le monde peut être handicapé. » (40 – 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

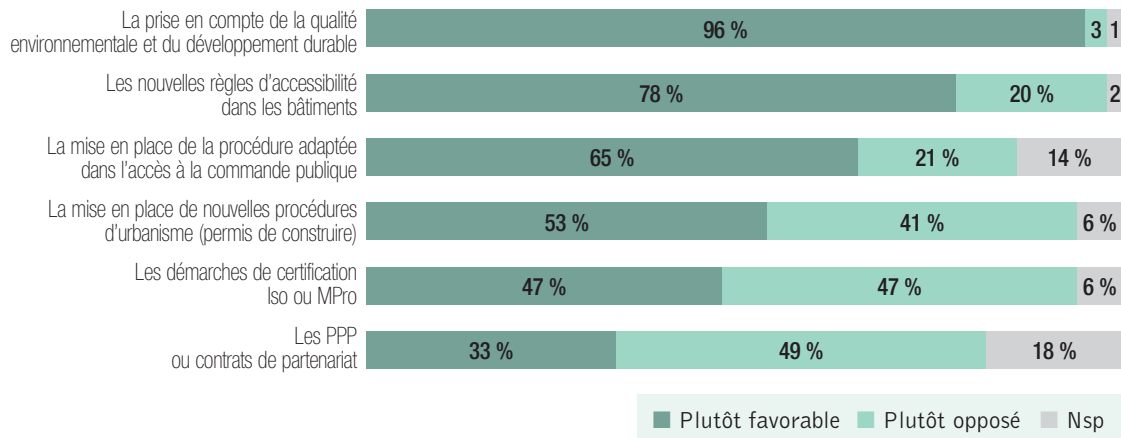
- **La mise en place de nouvelles procédures d'urbanisme (permis de construire) (64 %).** Les 60 ans et plus s'avèrent les plus influencés par cette évolution avec une moyenne de 74 %.

*« Il y a eu la réforme de tous les permis, qui est un vrai capharnaüm, et j'espère que l'Ordre fera quelque chose, parce que tout le monde a une interprétation très différente de la loi. Je suis très fâché contre les collectivités, qui ne connaissent même pas le nouveau Cerfa. Et je peux en parler, ma femme est architecte en mairie ! » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- **La mise en place de la procédure adaptée dans l'accès à la commande publique (55 %).** En province, 58 % des architectes estiment que cette évolution a un impact sur leur travail contre seulement 47 % en Ile-de-France.
- Pour ce qui est des PPP ou contrats de partenariat et des démarches de certification Iso ou Mpro, la majorité des personnes interviewées ne ressentent pas leur influence sur la manière dont ils exercent leur métier. Cette influence est davantage ressentie au sein des plus grosses structures.

## L'adhésion à différentes évolutions

**Question :** Et pour chacune des évolutions suivantes, dites-moi si vous y êtes plutôt favorable ou plutôt opposé ?



- La hiérarchie des réponses concernant l'adhésion à différentes évolutions est très proche de celle constatée pour l'importance perçue de ces mêmes évolutions.
- La quasi-totalité des architectes (96 %) se montrent favorables à la prise en compte de la qualité environnementale et du développement durable ; un sujet fort de l'actualité ces dernières années qui apparaît donc comme une évolution du métier parfaitement acceptée par les architectes.

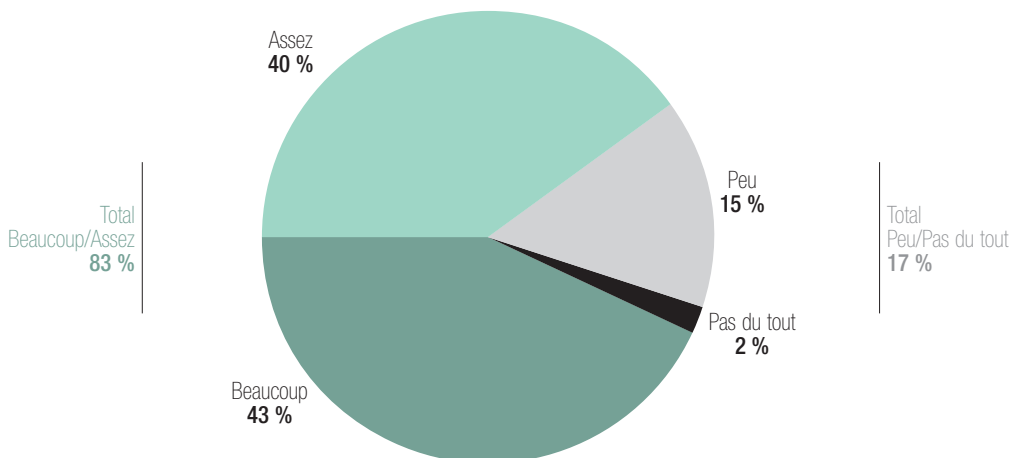
*« Un bon archi, il fait forcément du développement durable, c'est comme M. Jourdain et la prose. »  
(Plus de 60 ans – associé – Rhône-Alpes)*

- En deuxième position, on retrouve les nouvelles règles d'accessibilité dans les bâtiments : 78 % des architectes y sont favorables, c'est le cas notamment de ceux qui ont le plus d'ancienneté (88 % des personnes dont l'ancienneté est comprise entre 31 et 40 ans).
- En revanche, les PPP ou contrats de partenariat ne sont pas très appréciés avec 49 % d'opinion défavorable tout comme les démarches de certification Iso ou MPro (47 % d'opinions défavorables). Ces taux sont néanmoins plus élevés dans les grosses structures.

# LES ARCHITECTES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## La propension à tenir compte du développement durable

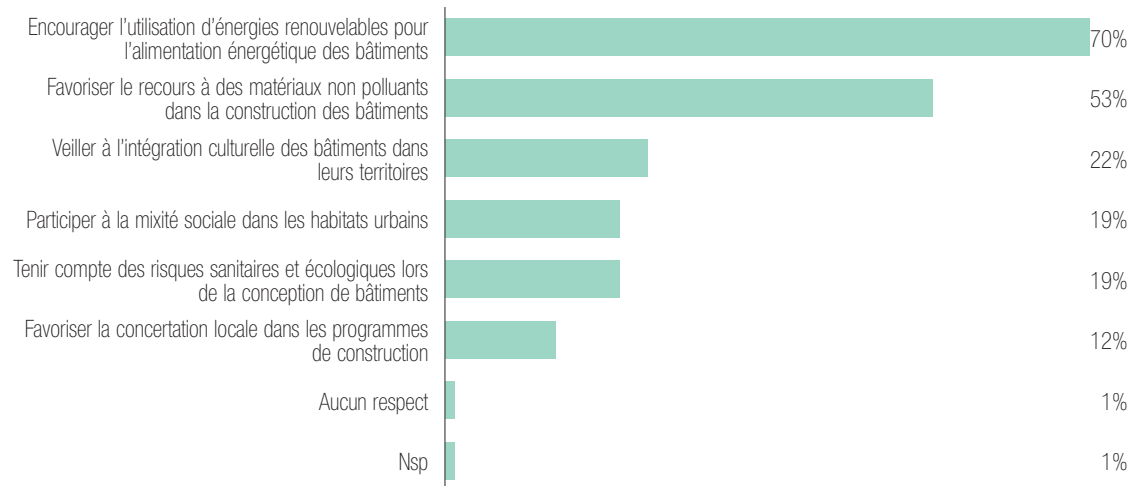
**Question :** En pensant à votre pratique professionnelle au quotidien, diriez-vous que vous tenez beaucoup, assez, peu ou pas du tout compte du développement durable dans l'exercice de votre métier ?



- ▶ 83 % des architectes déclarent tenir compte du développement durable dans l'exercice de leur métier, dont 43 % (proportion très élevée) qui en tiennent « beaucoup » compte. On constate par ces résultats qu'au-delà de constituer une simple valeur pour les architectes, le développement durable est également vécu comme une réalité dans l'exercice de leur métier.
- ▶ Bien que les majoritaire dans toutes les catégories, la propension à tenir compte du développement durable varie selon les profils :
  - Les salariés travaillant dans une agence déclarent à 26 % qu'ils ne prennent pas en compte le développement durable dans l'exercice de leur métier contre seulement 15 % de ceux qui travaillent dans une administration, 17 % des individuels et 16 % des associés.
  - Dans les structures importantes (+ de 7 salariés), on tient particulièrement compte du développement durable dans l'exercice du métier (87 %).
  - Par ailleurs, les personnes qui travaillent en province sont plus sensibles que les Franciliens à l'intégration de problématiques de développement durable dans leur travail (85 % contre 77 %).

## Les aspects prioritaires du développement durable

**Question :** Et parmi les différents aspects suivants qui concernent le développement durable, quels sont ceux qui vous semblent prioritaires dans l'exercice de votre métier d'architecte ?



► Deux dimensions du développement durable apparaissent nettement prioritaires dans l'exercice du métier d'architecte :

- 70 % des personnes interrogées estiment qu'il est prioritaire **d'encourager l'utilisation d'énergies renouvelables pour l'alimentation énergétique des bâtiments** : les architectes de province valorisent davantage l'utilisation d'énergies renouvelable (72 %) que ceux d'Ile-de-France (66 %).

*« L'implication des archis est forte sur les énergies et leur impact. Nous avons une responsabilité d'information et d'implication... Mais pas toujours les budgets en face ! » (Moins de 40 ans – associé – Rhône-Alpes)*

- 53 % des personnes interrogées estiment qu'il est prioritaire de **favoriser le recours à des matériaux non polluants dans la construction des bâtiments** : les femmes paraissent plus engagées dans l'utilisation de matériaux polluants (60 %) que les hommes (52 %).

- ▶ C'est donc l'aspect environnemental qui ressort nettement de ces résultats. Les autres piliers du développement durable sont moins mis en avant : c'est le cas de la mixité sociale (seulement 19 % de mentions) et de la concertation locale (12 %).

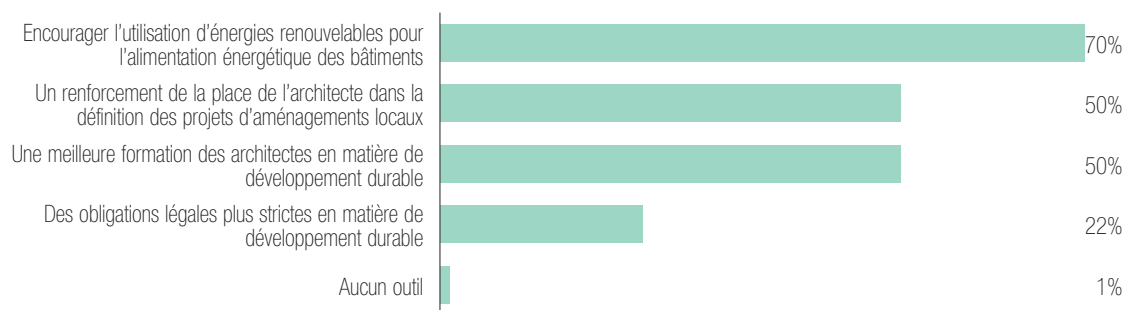
*« Le développement durable c'est évidemment l'environnement, mais moi j'attends que l'Ordre ait un discours sur le rapport aux habitants, que l'architecture s'inscrive dans un tissu quotidien : c'est ça aussi le développement durable. » (40-60 ans, individuel – IDF)*

- ▶ A l'instar de ce que l'on notait déjà concernant les domaines d'influence de l'architecte, ce n'est pas dans les dimensions « politiques » que s'exerce aujourd'hui principalement le métier.



## Les outils et actions les plus utiles pour tenir compte du développement durable

**Question :** Parmi les outils ou actions suivants, quels sont ceux qui pourraient selon vous le plus aider les architectes à prendre en compte le développement durable dans l'exercice de leur métier ?



► Parmi les principaux outils, trois ressortent comme étant les plus susceptibles d'aider les architectes à prendre en compte le développement durable dans l'exercice de leur métier :

- Une plus grande sensibilisation des maîtres d'ouvrage au développement durable (70 %).

*« Il faut que les maîtres d'ouvrage s'y mettent aussi, parce que pour l'instant, la volonté et les effectifs sont là, mais c'est souvent fumeux. Ils veulent du solaire, mais font marche arrière dès qu'ils voient les budgets. Ils veulent des matériaux, comme des bois – des essences locales –, mais la filière n'est pas structurée en face. » (40 – 60 ans – associé – Bretagne)*

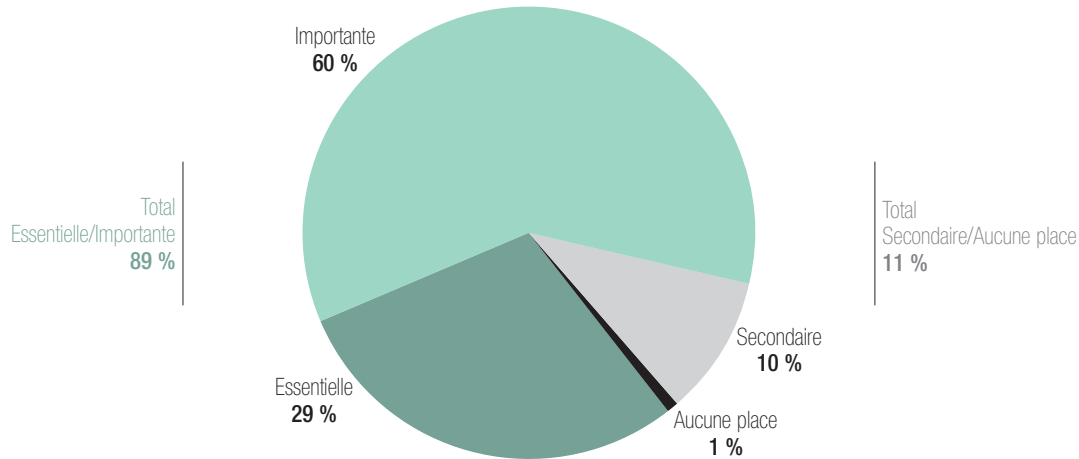
- Un renforcement de la place de l'architecte dans la définition des projets d'aménagements locaux (50 %), un outil qui prend de l'importance avec l'ancienneté de l'architecte (67 % pour les 41 ans et plus d'ancienneté).
- Une meilleure formation des architectes en matière de développement durable (50 %), élément peu cité par les salariés (35 %) mais davantage parmi les architectes les plus expérimentés (60 % pour les personnes exerçant depuis 31 à 41 ans).

► La dimension de contrainte légale comme encouragement au développement durable est moins souvent mentionnée (22 %).

*« Je ne suis pas contre une architecture bioclimatique, mais on aveugle les maîtres d'ouvrage avec des choses qui ne sont pas applicables. L'Ordre aurait pu mettre en place une structure de réflexion qui synthétise ce type de contraintes, parce qu'il y en a beaucoup. Le PLU est très normatif, les normes HQE aussi, les 16 fiches techniques de la Mairie de Paris, aussi. C'est là-dessus que l'Ordre doit nous épauler : sur la liberté de l'archi. » (40 – 60 ans – indépendant – IDF)*

## La place souhaitée du développement durable dans la formation des architectes

**Question :** Selon vous, la problématique du développement durable dans la formation initiale et continue des architectes devrait-elle tenir une place essentielle, importante, secondaire ou aucune place ?



- Pour les architectes, le développement durable doit tenir une place importante (60 %) voire essentielle (29 %) dans leur formation.

*« C'est évidemment très important, même si on fait du développement durable depuis toujours. Mais les plus âgés ne sont pas forcément très sensibilisés. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

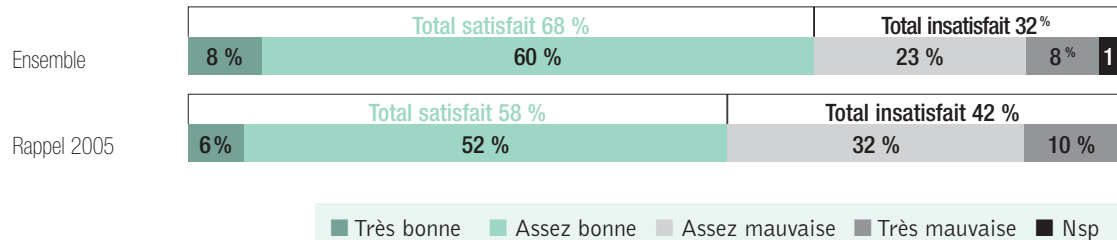
- Ce sentiment est partagé à tous les niveaux de la fonction que ce soit en fonction de l'âge, du mode d'exercice ou de la taille de la structure.
- On remarque encore une fois l'intérêt et la place importante que réservent les architectes au développement durable dans leur métier.



# L'image de l'Ordre des architectes

## L'image de l'Ordre des architectes

**Question :** Diriez-vous que vous avez une très bonne, assez bonne, assez mauvaise ou une très mauvaise opinion de l'Ordre des architectes ?



- ▶ 68 % des architectes déclarent avoir une très bonne ou une assez bonne opinion de l'Ordre des architectes.

*« Ils en font quand même plus qu'avant. Maintenant, j'ai l'impression qu'il y a plus de choses, que ça bouge un peu. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

- ▶ Leur perception de l'Ordre s'est améliorée de 10 points depuis 2005.
- ▶ Si l'on considère les points de vue les plus marqués, on constate que les architectes sont plus nombreux à avoir une très bonne opinion de l'Ordre (8 % soit +2 points) et moins nombreux à en avoir une très mauvaise (8 % soit -2 points).
- ▶ A l'instar de ce que l'on observait en 2005, l'image de l'Ordre est un peu meilleure en province (70 %) par rapport à l'Ile-de-France (62 %). Par ailleurs, les femmes ont une image un peu moins positive de l'Ordre que les hommes : 38 % déclarent en avoir une mauvaise opinion contre 30 % des hommes.

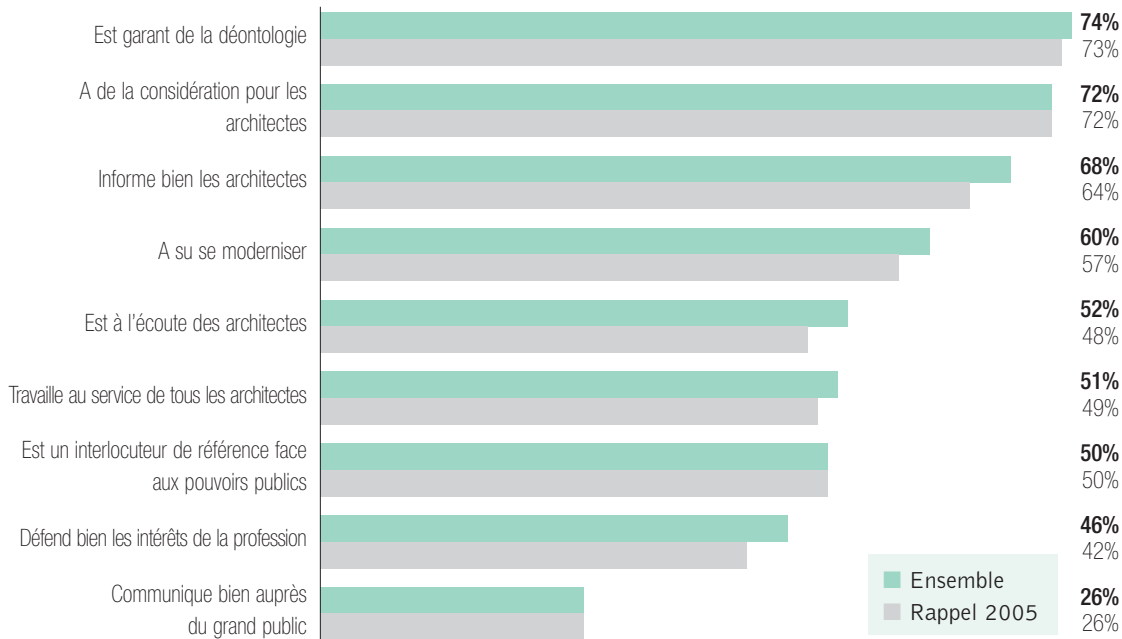
*« Je n'avais pas une très bonne image d'eux. Et puis, j'ai eu un conflit, ils ont arbitré et j'en ai été assez satisfait. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

*« On paie 660 euros par an, mais on ne sait pas trop ce que l'on a en échange. On attend vraiment plus de leur part, ils devraient davantage structurer la profession. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

- ▶ Avec 74 % de bonnes opinions, les salariés émettent un jugement plus positif sur l'Ordre que les architectes travaillant en association (69 %) ou les individuels (66 %).

## L'image détaillée de l'Ordre des architectes

**Question :** Pour chacun des qualificatifs suivants, diriez-vous qu'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal à l'Ordre des architectes ?



► La structure de l'image de l'Ordre des architectes évolue peu : ce sont toujours les mêmes traits d'image qui ressortent le plus.

- L'Ordre est tout d'abord perçu comme un **garant de la déontologie (74 %)**, notamment par les salariés (81 %) et par les architectes dont l'agence réalise un CA de plus de 500 000 € (82 %).

*« L'Ordre c'est avant tout le contrôle de la profession, sa mission c'est de gérer le tableau, je ne vois pas à quoi il sert d'autre. » (Moins de 40 ans – individuel – Rhône-Alpes)*

- Tout comme en 2005, 72 % déclarent que l'Ordre **a de la considération pour les architectes**, spécialement les salariés (80 %) et les architectes de province (73 % contre 68 % en Ile-de-France).
- 68 % estiment que l'Ordre **les informe bien** (+4 points par rapport à 2005). Les salariés se démarquent encore et estiment à 80 % que l'Ordre les informe bien.

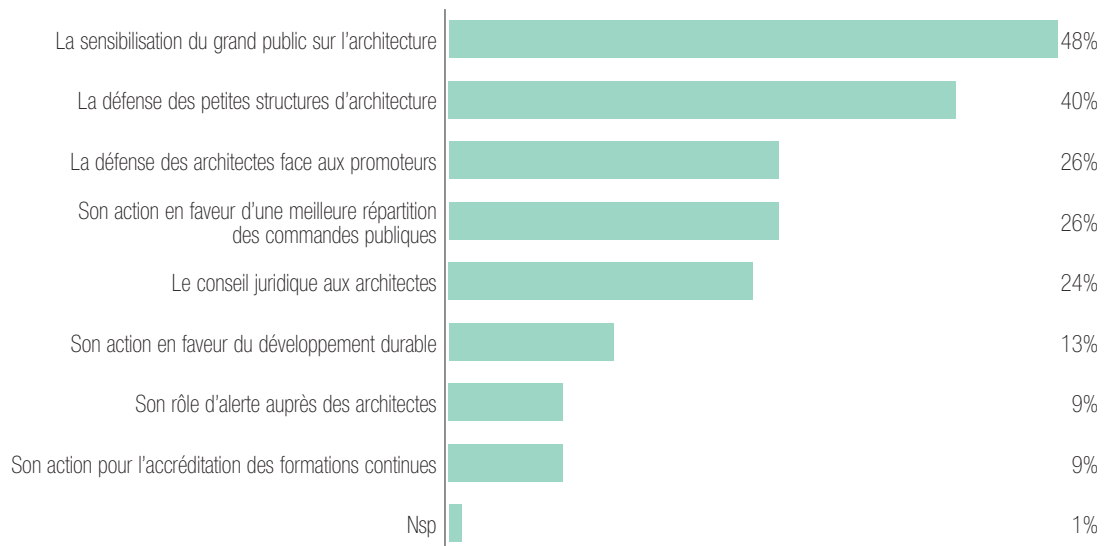
*« Le site et le canard sont plutôt bien fichus, on arrive même avoir des clients par eux. » (Moins de 40 ans – individuel – IDF)*

- ▶ On note une progression pour certains qualificatifs :
  - La modernisation de l'Ordre est reconnue par 60 % des architectes soit une hausse de 3 points
  - L'écoute bénéficie d'une augmentation de 4 points par rapport à 2005.
- ▶ Les architectes restent partagés sur l'écoute dont fait preuve l'Ordre (52 %), son travail au service de tous (51 %) et son rôle face aux pouvoirs publics (50 %). Quant à sa mission de défense des intérêts de la profession, elle n'est reconnue que par une minorité d'interviewés (46 %). Le point le plus négatif souligné par les architectes reste la communication de l'Ordre auprès du grand public (26 %).

*« Les campagnes de pub de l'Ordre sont assez élitistes : il faut absolument qu'on fasse connaître nos métiers au grand public » (40- 60 ans – individuel – IDF)*

## Les domaines d'action prioritaires pour l'Ordre

**Question :** Selon vous, dans quels domaines l'Ordre devrait-il renforcer son action ?



- ▶ En lien avec ce déficit perçu en matière de communication, c'est la sensibilisation du public qui émerge en tête des domaines d'action prioritaires assignés par ses membres à l'Ordre (48 %).

*« J'attends beaucoup de l'Ordre : une mise en avant de l'archi au quotidien, mais aussi de la pédagogie, dans les écoles, auprès des maires qui sont souvent incompetents, j'entends les maires des petites villes : ils ne connaissent rien, et ils plombent durablement un espace. C'est là que l'Ordre devrait avoir un rôle de conseil. » (40 – 60 ans – individuel, IDF)*

- ▶ Son action en faveur des petites structures d'architecture (40 %) arrive en deuxième position des domaines à renforcer, une action notamment attendue par les petites structures :
  - 46 % des individuels, 48 % des entreprises sans salarié et 48 % des structures réalisant un CA inférieur à 50 000 € estiment que la défense des petites structures est une priorité.

*« Ils n'aident pas beaucoup les individuels, alors qu'on est ceux qui galèrent le plus. »  
(Moins de 40 ans – individuel - IDF)*

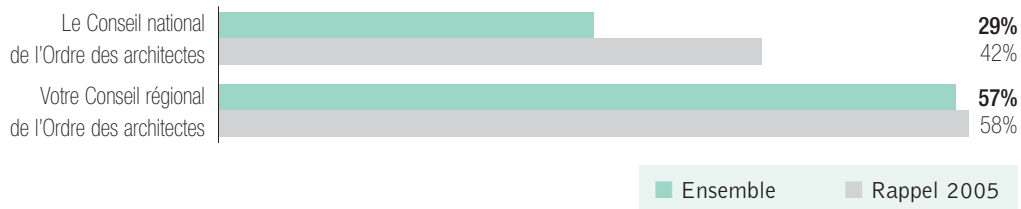
- ▶ L'action de l'Ordre en faveur de l'accréditation des formations continues (9 %) ainsi que son rôle d'alerte auprès des architectes (9 %) et son action en faveur du développement durable (13 %) se présentent comme les domaines d'action les moins sollicités par les membres.

*« Si on a un Ordre, c'est pour qu'il soit utile à quelque chose, notamment vis-à-vis de nos clients. Quand on débute, les formations sont chères, l'Ordre devrait être plus proactif en terme d'accompagnement. Il y avait des choses spécifiques pour les jeunes avant, et ça a disparu. »  
(Moins de 40 ans – individuel – IDF)*



## L'expérience d'un contact avec l'Ordre au cours des douze derniers mois

**Question :** Au cours des douze derniers mois, avez-vous eu un contact avec... ?



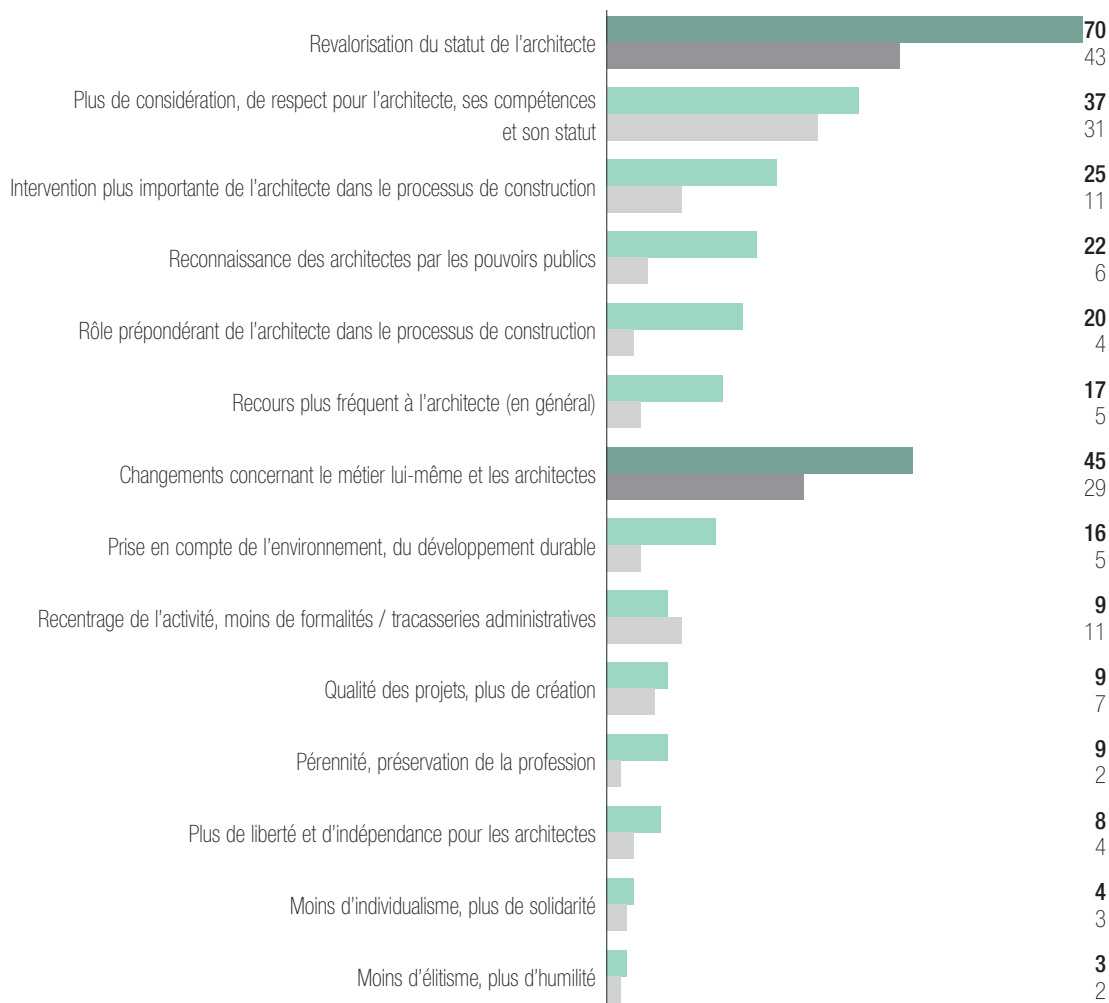
- ▶ Une minorité des architectes (29 %) déclare avoir eu un contact avec le Conseil national de l'Ordre des architectes au cours des douze derniers mois. Cela représente une baisse des contacts de 13 points depuis 2005. Cette chute peut notamment s'expliquer par la forfaitisation des cotisations à l'Ordre et donc le moindre besoin de contacts.
  - On remarque une diminution des contacts avec le Conseil national en fonction de l'ancienneté. 46 % des jeunes architectes déclarent avoir été en contact alors que les plus de 40 ans d'ancienneté ne sont que 15 % à faire état d'un contact.
- ▶ Comparativement, les contacts avec le Conseil régional de l'Ordre sont plus nombreux : 57 % des architectes disent avoir eu au moins un contact avec leur CROA. On ne remarque sur cet indicateur aucune évolution depuis la précédente mesure.
  - Les architectes exerçant en province entrent plus fréquemment en contact avec leur Ordre régional que ceux d'Ile-de-France (61 % contre 47 %).
  - De même, les architectes les plus jeunes sont encore une fois ceux qui établissent le plus de contacts (71 % pour les moins de 40 ans contre 47 % pour les 60 ans et plus).

*« L'Ordre Rhône-Alpes est très engagé, ils organisent des formations, ils font pas mal de choses. »  
(Moins de 40 ans – associé – Rhône-Alpes)*

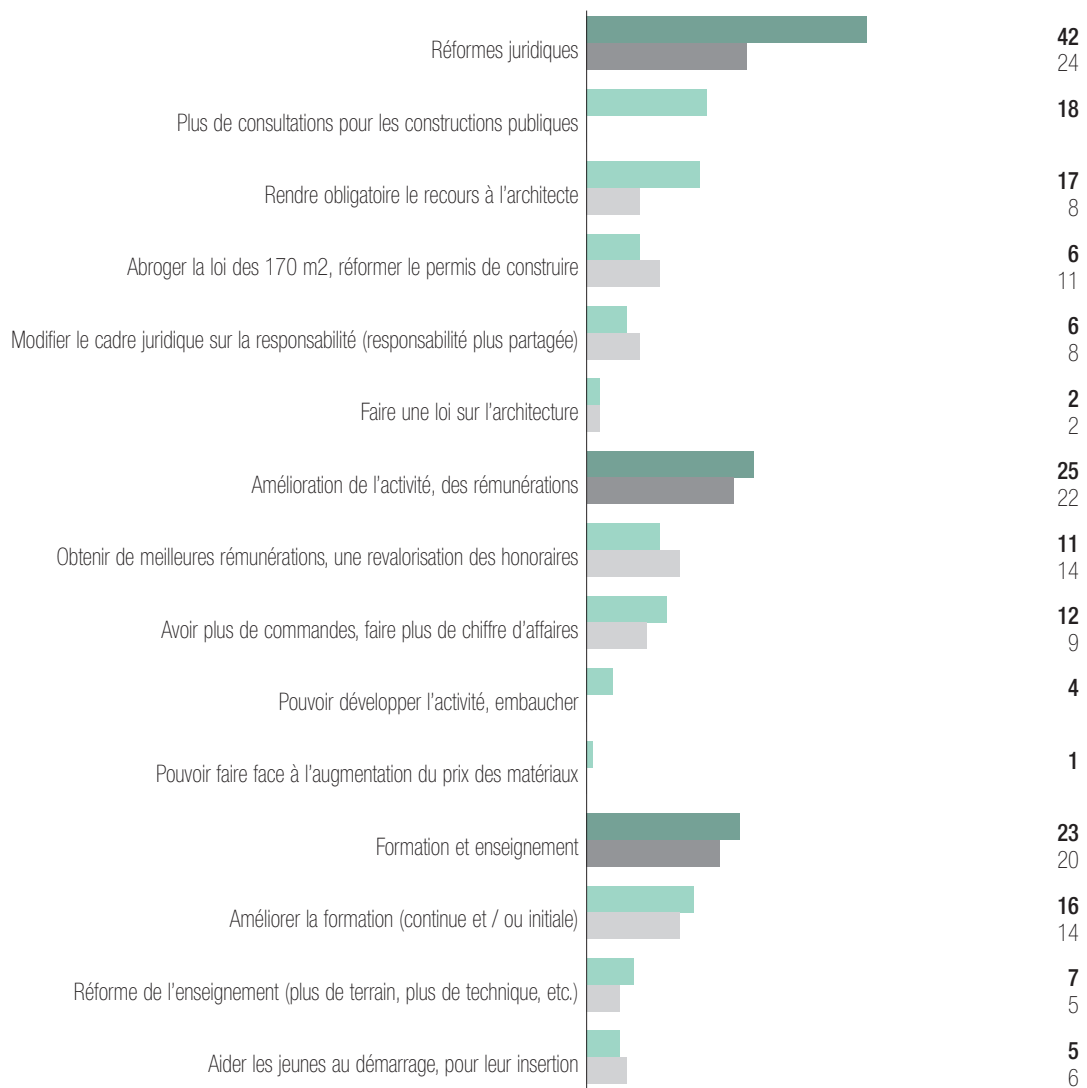
# Les souhaits pour l'avenir

## Les souhaits pour l'avenir

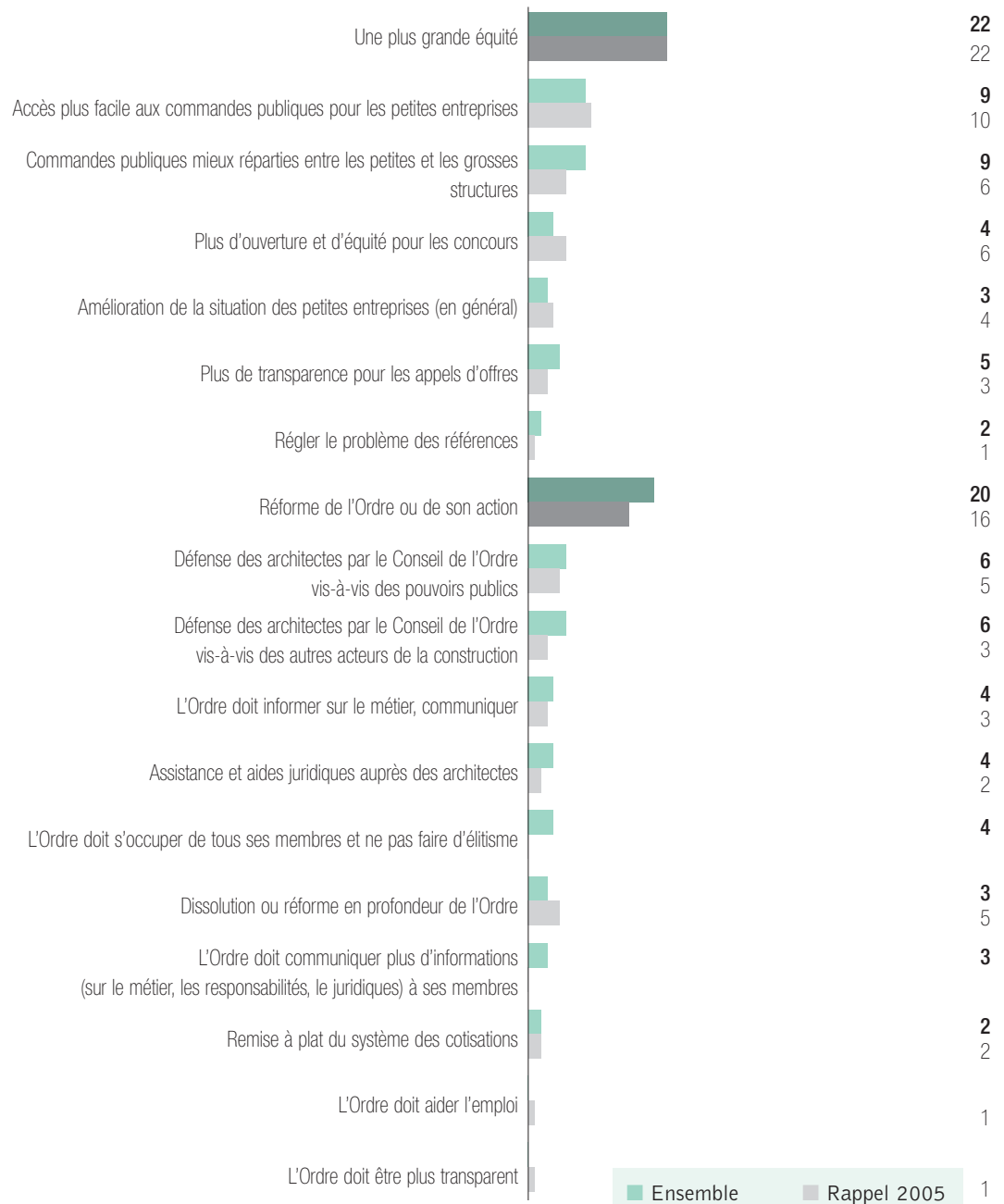
**Question :** Pour finir, concernant le métier d'architecte, quels sont vos principaux souhaits pour l'avenir ?



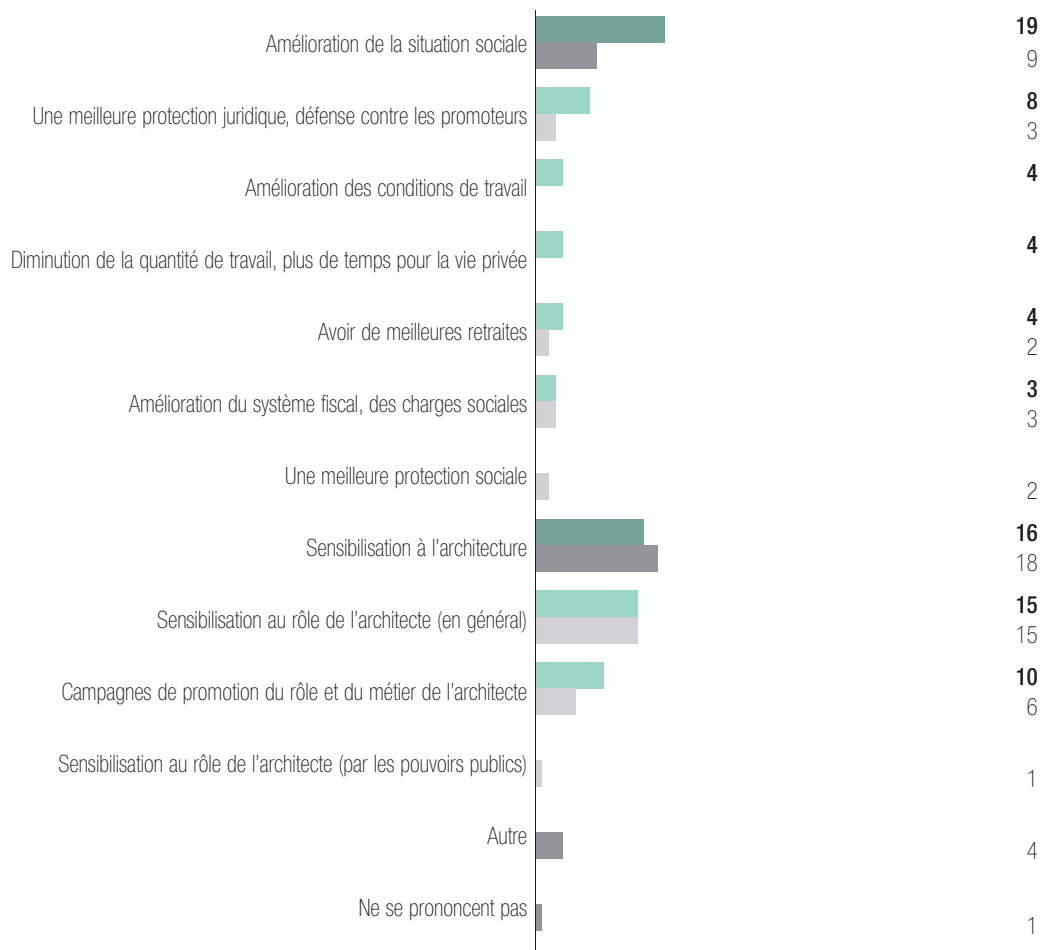
**Question :** Pour finir, concernant le métier d'architecte, quels sont vos principaux souhaits pour l'avenir ?



**Question :** Pour finir, concernant le métier d'architecte, quels sont vos principaux souhaits pour l'avenir



**Question :** Pour finir, concernant le métier d'architecte, quels sont vos principaux souhaits pour l'avenir ?



- ▶ Si dans l'ensemble on enregistre une certaine stabilité par rapport à 2005, quelques évolutions dans les souhaits émis par les architectes pour l'avenir émergent.
- ▶ On note tout d'abord un fort souhait de revalorisation du statut de l'architecte (70 % soit +27 points), déjà considéré comme une priorité lors de la vague précédente, avec notamment un besoin accru de reconnaissance par les pouvoirs publics.

*« L'Ordre communique sur l'Équerre d'argent, alors que nous, on a besoin qu'il communique sur la réforme du permis de construire. » (40 – 60 ans – individuel – Rhône-Alpes)*

*« L'Ordre devrait davantage protéger les intérêts de la profession. En même temps, ce ne doit pas non plus devenir un syndicat corporatiste. » (Plus de 60 ans – individuel – Bretagne)*

- ▶ Des changements concernant le métier en lui-même sont également souhaités par 45 % des architectes. On remarque surtout la place réservée au développement durable (16 %) ce qui confirme les autres enseignements de cette enquête : cette dimension environnementale est désormais au cœur du métier d'architecte.
- ▶ Par ailleurs, les architectes expriment de fortes attentes concernant l'environnement juridique de leur métier (42 %). Ils souhaitent notamment faire l'objet de plus de consultations pour les constructions publiques (18 %).
- ▶ Le souhait de réforme de l'Ordre (20 %) connaît une progression de 4 points, visible notamment dans les domaines de la défense des architectes (+3 points), la différence de traitement entre architectes (+4 points) et l'information vers ses membres (+3 points).

*« L'Ordre, il est clairement davantage au service des grands cabinets que des petits. Ça pose problème. Le bras de fer avec les promoteurs, il est quasiment permanent. Ce sera le contentieux tout le temps, pourvu qu'ils puissent augmenter leur marge. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

*« Le seul moyen d'information de la profession, c'est le Cahier qui sort. C'est pas mal. Mais je crois que ce n'est pas régulier la publication. Ça devrait l'être, et surtout ça met en avant le manque de structuration. » (40 – 50 ans – associé – Bretagne)*

- ▶ On note peu de changements en revanche dans les autres domaines : le souhait d'amélioration de l'activité reste à un niveau équivalent (25 %) tout comme la formation (23 %), une plus grande équité (22 %) ou encore la sensibilisation à l'architecture (16 %).





Rédaction : ifop - Coordination : Chantal Fouquet - Maquette : Balthazar Editing - Impression : Première Impression

*Dépôt légal : juillet 2008*



**Conseil national**

Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine - BP 154  
75755 Paris cedex 15

Tel. 01 56 58 67 00  
Fax 01 56 58 67 01  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)